



CONSEIL MUNICIPAL SOCIAL



19 JUIN 2014

SOMMAIRE

Introduction.....	1
Le chômage.....	3
Les démarches d'insertion et le R.S.A	4
A ó Les bénéficiaires du R.S.A.....	4
B ó Le chargé d'accueil de proximité.....	9
C ó Le Plan Local Pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi.....	11
D ó La Mission Locale.....	15
Les aides spécifiques aux familles	20
A ó l'aide sociale légale.....	20
B ó l'aide sociale facultative.....	22
C ó La restauration scolaire.....	25
D ó L'association « Ensemble ».....	27
Les animations en faveur des Séniors	30
Les aides aux personnes âgées	38
A ó L'Allocation Personnalisée d'Autonomie.....	38
B ó Les Services à la Personne.....	40
C ó Le Service de Soins Infirmiers A Domicile (S.S.I.A.D.).....	44
D ó La Téléassistance	47
E ó Les Résidences pour Personnes Âgées.....	52
F ó Le Plan Canicule.....	56
G ó La Filandière.....	58
Le Logement	60
A ó Les dossiers de demande de logement déposés en Mairie	60
B ó La Résidence du Grand Cèdre	63
C ó L'O.P.A.H-R.U.....	65
D ó Le logement	66
E ó La domiciliation	68
La Santé et le Handicap	71
A ó La santé	71
B ó Le handicap.....	71
Conclusions et Perspectives.....	75
Annexes	77
1 ó Compte Administratif 2012 et 2013 du C.C.A.S.....	77
2 ó Barèmes et quotients familiaux du C.C.A.S.....	83
3 ó Composition du Conseil d'Administration du C.C.A.S.....	85

Madame, Monsieur,

Pour la 10^{ème} fois, la Municipalité est invitée à prendre connaissance de ce rapport sur la vie sociale de la Commune.

Au début de ce nouveau mandat municipal, c'est l'occasion de présenter aux élus, nouveaux et anciens, un certain nombre de questions sociales qui restent à l'écart du conseil, parce que traitées par le C.C.A.S.

Merci aux services, qui sous la responsabilité de Madame DUDOUIT, ont assuré la mise en œuvre de ce rapport, ainsi qu'à A. BOUTIGNY et E. HOURDIN qui ont assuré, comme Adjointes, le suivi.

A chacun de se saisir de ce rapport pour mieux agir au service de la Commune.

Dominique GAMBIER
Maire de Déville lès Rouen

LE CHÔMAGE

	Total	Hommes	Femmes
Fin décembre 2010	602	330	272
Fin décembre 2011	593	311	282
Fin décembre 2012	690	365	325
Fin décembre 2013	740	403	337

La mesure du nombre de demandeurs d'emploi dans une seule commune, au sein d'une agglomération, n'a qu'une signification limitée. Notons qu'avec presque autant d'emplois sur la Commune que d'actifs résidents, il y a moins de 20 % des actifs qui résident sur Déville.

Par ailleurs, l'évolution de Pôle Emploi a modifié les conditions d'enregistrement ce qui rend délicate toute comparaison dans le temps.

A la fin 2013, les 740 demandeurs d'emploi (cat. A) se répartissaient ainsi :

- 403 hommes et 337 femmes,
- 148 ont moins de 25 ans, 459 ont entre 25 et 49 ans, et 133 ont plus de 50 ans,
- 292 ont plus de un an d'inscription (soit 39,5 % contre 33,7 % l'année précédente).

Sur les 1 112 demandeurs d'emploi (catégories A, B et C) à la fin 2013, 428 étaient indemnisés (assurance chômage), 102 étaient indemnisés au titre de la solidarité et 627 n'étaient pas indemnisés.

Rappelons que la commune met, par convention avec Pôle Emploi, des locaux à disposition pour la formation Internet des chômeurs.

LES DEMARCHES D'INSERTION ET LE R.S.A.

A - LES BENEFICIAIRES DU R.S.A.

Le revenu de solidarité active (R.S.A.) est destiné à assurer un revenu minimum aux personnes sans ressource ou à compléter les ressources des personnes dont l'activité professionnelle ne leur apporte que des revenus limités.

1) Le dispositif

Le R.S.A. institué par une loi du 1^{er} décembre 2008 a pour objectif :

- assurer à ses bénéficiaires, des moyens convenables d'existence afin de lutter contre la pauvreté,
- encourager l'exercice ou le retour à une activité professionnelle : le R.S.A. garantit à quelqu'un qui reprend un travail que ses revenus augmentent et complètent les ressources de ceux qui tirent de leur travail des revenus limités,
- aider à l'insertion sociale des bénéficiaires.

Ses conditions d'attribution sont les suivantes :

- être âgé de plus de 25 ans (les personnes de moins de 25 ans ayant un enfant né ou à naître peuvent être bénéficiaires) ;
- être en situation régulière ;
- résider en France de manière stable, effective et permanente.

Le montant du R.S.A. dépend de la composition du foyer et des ressources de chacun des membres du foyer : au 1^{er} janvier 2014, le montant du R.S.A. socle est de 499,31 € pour une personne seule, 898,76 € pour une personne seule avec deux enfants, 1048,55 € pour un couple avec deux enfants.

Le C.C.A.S. n'instruit plus les demandes de R.S.A. Il accueille et informe l'usager. Un test d'éligibilité peut être réalisé sur le site de la C.A.F. C'est la C.A.F. (ou la M.S.A.) qui étudie le droit au R.S.A. et l'accorde par délégation du Conseil Général.

2) Les bénéficiaires du R.S.A. sur la commune

Les chiffres concernant les allocataires du R.M.I. n'ont été communiqués que jusqu'au 31/12/2008. En effet, depuis la mise en place du R.S.A., la C.A.F. ne communique plus le nombre des bénéficiaires de la Commune, le C.C.A.S. n'étant plus fichier centralisateur des demandes.

	- 25 ans	25-30 ans	31-40 ans	41-50 ans	51 et plus	TOTAL
	2008	2008	2008	2008	2008	2008
Hommes	-	29	39	25	24	117
Femmes	4	17	27	23	21	92
Total	4	46	66	48	45	209

Rappel : le nombre total d'allocataires du R.M.I. s'élevait en

1996 : 251	1997 : 270
1998 : 236	1999 : 250
2000 : 214	2001 : 211
2002 : 185	2003 : 219
2004 : 243	2005 : 273
2006 : 287	2007 : 221

Pour information : au niveau départemental, le nombre total d'allocataires du R.S.A au 30/09/2012 s'élevait à 45 942, décomposé comme suit, R.S.A. socle : 29 895 / R.S.A. socle + activité : 4 961 / RSA activité seul 11 086.

3) Les bénéficiaires suivis par le C.C.A.S. dans le cadre du contrat d'insertion

La convention avec le Département

La loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active et réformant les politiques d'insertion a remplacé la loi relative au R.M.I tout en renforçant la fonction du référent. Elle précise que le bénéficiaire du R.S.A. a droit à un accompagnement social et professionnel adapté à ses besoins et organisé par un référent unique.

Le Département peut confier à un autre organisme ou à une autre collectivité, notamment aux C.C.A.S. la conclusion du contrat d'insertion ainsi que les missions d'insertion qui en découlent. Pour cela, une convention doit être signée entre le C.C.A.S. et le Département afin de formaliser le partenariat et déterminer les modalités selon lesquelles le C.C.A.S. procédera à la contractualisation avec suivi des bénéficiaires du RSA.

Le C.C.A.S. de Déville lès Rouen ayant toujours assuré un suivi de proximité des bénéficiaires du R.M.I., il avait été décidé de poursuivre cette action et de signer, en février 2005, une convention avec le Département de Seine-Maritime afin de formaliser le partenariat. Cette première convention a été renouvelée pour la période 2008-2010, 2011-2013 puis pour la période 2014-2016, le C.C.A.S. s'engageant à être référent pour 80 bénéficiaires, en simultané, par an. La rémunération versée par le Conseil Général, par suivi annuel, s'élève à 140 p.

L'établissement du contrat d'insertion

Lors du dépôt de sa demande, le demandeur reçoit une information sur les droits et devoirs des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active.

Le bénéficiaire du R.S.A. se voit orienté par le Département vers un organisme chargé d'un accompagnement social et professionnel adapté à ses besoins. Il est tenu de suivre les actions d'insertion qui lui sont prescrites. D'une manière générale, la majorité des bénéficiaires orientés vers le C.C.A.S. présente un cumul de difficultés nécessitant la mise en place d'actions spécifiques.

Sauf situation particulière du bénéficiaire, le versement du R.S.A. est suspendu, en tout ou partie, lorsque de son fait et sans motif légitime, le contrat d'insertion n'est pas établi dans les délais prévus ou n'est pas renouvelé.

En 2012, 92 contrats d'insertion ont été validés par la Commission Locale d'Insertion, et 125 en 2013.

Les suivis, entrées et sorties

	2012	2013
Suivis	92	125
Entrées	36	55
Sorties	31	41
- Déménagement	6	12
- Changement de référent	5	9
- Changement d'orientation vers		
Emploi	2	7
- Changement orientation vers		
Acct socioprofessionnel	1	0
- Retraite	0	1
- NSDD	11	9
- Accès à une autre prestation		
sociale	1	0
- Fin du CUI-CAE	0	0
- Sortie du dispositif RSA	0	0
- Personne suspendue/radiée en EP	0	0
- Emploi retrouvé	0	0
- Entrée en formation	0	1
- Autre situation (décès,í)	2	2
- Inconnu	2	0

Répartition selon la composition familiale

	2012	2013
Couple sans enfant	7	10
Couple avec enfants	14	19
Hommes seuls	43	48
Femmes seules	11	19
Hommes avec enfants	1	3
Femmes avec enfants	13	17
TOTAL	92	125
Foyers sans enfant	61	77
Foyers avec enfants	28	39
Inconnu	3	9

Répartition selon le sexe et l'âge

	- 25 ans		25-34 ans		35-44 ans		45-54 ans		55 et plus		Inconnu	TOTAL	
	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013		2013	2012
Hommes	1	2	16	16	16	20	19	21	6	7	5	58	71
Femmes	2	5	12	15	3	7	11	12	6	13	2	34	54
Total	3	7	28	31	19	27	30	33	12	20	7	92	125

Ancienneté dans le dispositif

	- de 5 ans	de 5 à 10 ans	+ 10 ans	Inconnu	TOTAL
2012	67	11	14	0	92
2013	69	17	23	16	125

En 2012, 10 personnes résidaient au foyer ADOMA et 16 en 2013.

B - LE CHARGE D'ACCUEIL DE PROXIMITE

Parmi les actions intercommunales retenues par la Communauté d'Agglomération au titre de la politique de la Ville, figure une action relevant de l'insertion par l'économie intitulée « poste d'accueil de proximité ».

Les personnes qui viennent au C.C.A.S. peuvent être orientées et accompagnées vers les différents dispositifs d'insertion professionnelle.

ACCUEIL DE PROXIMITE

	2010	2011	2012	2013
Motif de la visite	679	747	295	388
CV/lettre de motivation	0	0	1	3
Projet formation	13	1	4	2
Atelier et outils	6	0	0	0
Recherche d'emploi	28	0	2	3
Autres informations	632	746	288	380
Sexe	662	747	295	388
Homme	361	380	161	204
Femme	301	367	134	184
Age	662	747	295	388
Moins de 26 ans	108	86	24	35
Plus de 26 ans	554	661	271	353
Niveau	662	747	295	388
VI et plus	68	65	42	55
V	193	293	237	291
V bis	233	239	15	35
IV	105	109	0	4
III	32	19	1	3
II et +	31	22	0	0
Statut sur le marché du travail au moment de l'accueil	662	747	295	388
Demandeur d'emploi	164	174	95	125
RSA + autres minima	354	408	143	188
Salarié	62	74	12	16
Stagiaire formation ou contrat d'apprentissage	7	0	2	0
Personne inactive (autre)	71	88	43	56
Travailleur handicapé	4	3	0	3
Orientation proposée	982	1234	614	807
Orientation droit commun	213	117	58	76
Accompagnement social	476	712	205	269
Accompagnement interne (orientation professionnelle, préparation entretien)	1	0	0	0
Information sur les droits	242	404	270	355
Contact avec organismes de formation ou autres partenaires locaux	50	1	81	107

Pour information :

Le niveau VI : Fin de scolarité obligatoire ó C.E.P.E. (Certificat d'Études Primaires Élémentaires) ó Classes C.P.A. ó C.P.P.N. ó S.E.S.

Le niveau V bis : Niveau C.E.P. (Certificat d'Études Professionnelles) ó 1^{ère} et 2^{nde} année de C.A.P. ó 1^{ère} année de B.E.P.

Le niveau V : Niveau B.E.P.C. ó B.E.P. ó C.A.P. - Classes de 3^{ème}, 2^{nde} et 1^{ère} ó Classes terminales du C.A.P. ou B.E.P.

Le niveau IV : Niveau d'études Baccalauréat ó BAC ó BT ó BP ó Capacité en droit ó BAC Pro ó BAC + 1^í

Le niveau III : Niveau d'études BAC + 2 ó DUT ó BTS ó Diplôme d'études supérieures en 2 ans.

Le niveau II et I : Niveau d'études \geq BAC + 3 ó Licence ó Maîtrise ó DESS ó DEA ó Doctorat ó Diplôme d'ingénieur

C - PLAN LOCAL PURIANNUEL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (P.L.I.E.)

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi est un dispositif d'accompagnement de demandeurs d'emploi qui a pour objectif l'accès à l'emploi des femmes et des hommes confrontés à l'exclusion durable du marché du travail en proposant des parcours d'insertion individualisés prenant en considération l'ensemble des besoins des personnes. Chaque personne est soutenue dans ses démarches par un référent appelé « Accompagnateur Emploi »

Le P.L.I.E. est cofinancé par l'État, la Région, le Département, la C.R.E.A. et le Fonds Social Européen.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, un P.L.I.E. unique est mis en place concernant l'ensemble du territoire de la C.R.E.A. Ainsi le Comité de pilotage du P.L.I.E. a décidé de

poursuivre l'action à l'échelle de la C.R.E.A. pour 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2011 avec un accompagnement de 2 100 demandeurs d'emploi pour la période 2008/2013.

L'évaluation des P.L.I.E. précédents a montré la pertinence de l'accompagnement professionnel et social individualisé pour les personnes exclues du marché du travail. L'objectif est d'améliorer les étapes de mise en situation de travail, le renforcement des liens avec le secteur de l'insertion par l'activité économique, les relations et la communication avec le monde économique.

Pour permettre la valorisation des compétences acquises au cours du parcours, toute validation non suivie d'emploi ou d'une formation d'un niveau supérieur, sera complétée d'un accompagnement à la recherche d'emploi de 6 mois, la sortie du dispositif interviendra au terme de ce délai.

Le territoire de la C.R.E.A. est divisé en 6 zones géographiques pour l'accompagnement des adhérents du P.L.I.E.

L'accompagnement est réalisé par une équipe de 8 Accompagnateurs Emploi :

- 1 pour le suivi des jeunes (sur l'ensemble du territoire de l'agglomération),
- 7 pour le suivi des adultes et des bénéficiaires du R.S.A.

Les critères administratifs :

- demandeurs d'emploi de longue durée de plus de 2 ans en continu ou en chômage récurrent,
- bénéficiaires des minima sociaux : R.S.A., A.S.S., A.A.H.,
- jeunes en difficulté d'insertion professionnelle sans difficulté sociale lourde et ne relevant pas d'un autre accompagnement spécifique quelque soit le niveau de qualification,
- personne sans emploi rencontrant des difficultés d'insertion professionnelles spécifiques.

Les critères de priorité :

- personnes seules ou parents isolés,
- personnes originaires des communes en politique de la ville en particulier les résidents des Zones Urbaines Sensibles de l'agglomération (Z.U.S.),
- jeunes allocataires du R.S.A. âgés de 25 à 35 ans.

Les critères de sortie du P.L.I.E. :

- un retour durable à l'emploi (C.D.I. dont contrat aidé du secteur marchand, C.D.D. égal ou supérieur à 6 mois, contrat en alternance, cumul de missions en intérim, création de sa propre entreprise).
- l'obtention d'un diplôme ou titre.

Comment adhérer au dispositif du P.L.I.E. (pour toute personne domiciliée dans l'une des 71 communes de la C.R.E.A.) :

- exprimer une volonté claire de trouver un emploi,
- ne pas être en mesure d'accéder directement à l'emploi et avoir besoin d'un parcours d'insertion économique et d'un accompagnement social et professionnel,
- ne pas rencontrer de difficultés sociales lourdes entravant le parcours d'accès à l'emploi.

La personne bénéficie d'un accompagnement personnalisé et s'engage à réaliser toutes les démarches administratives afin d'améliorer sa situation sociale et à mener toutes les démarches de recherche d'emploi.

Les bénéficiaires du dispositif sur la Commune :

A Déville lès Rouen, sur les deux années 2012 et 2013, 25 personnes ont pu bénéficier de ce dispositif à savoir 20 adultes et 5 jeunes (dont 11 hommes et 14 femmes).

Répartition des bénéficiaires par motif d'intégration (1^{er} critère) ó cumul 2012/2013

Motif d'intégration	Jeunes	Adultes	TOTAL
Bénéficiaire des minima sociaux (R.S.A./A.S.S.)	1	12	13
Demandeur d'emploi de longue durée	0	3	3
Jeune sans difficultés sociales	4	0	4
Personne rencontrant des difficultés dans son insertion professionnelle	0	5	5
TOTAL	5	20	25

Répartition des bénéficiaires par âge - cumul 2012/2013

Critères	Nombre de bénéficiaires
Moins de 26 ans	5
Entre 26 et 30 ans	6
Entre 31 et 40 ans	7
Entre 41 et 50 ans	6
Plus de 50 ans	1
TOTAL	25

Répartition des adhérents par niveau de formation - cumul 2012/2013

Critères	Nombre de bénéficiaires
Niveau VI	2
Niveau Vbis	1
Niveau V	13
Niveau IV	5
Niveau III et +	4
TOTAL	25

Répartition des bénéficiaires par prescripteur ó cumul 2012/2013

Prescripteur	Nombre de bénéficiaires
Pôle Emploi	12
C.M.S.	3
Mission Locale	2
C.C.A.S.	1
Association d'insertion	4
Candidature spontanée	3
TOTAL	25

Sorties positives ó cumul 2012/2013

Type de sortie	Nombre de bénéficiaires
Emploi durable (C.D.I./C.D.D.>6mois/alternance)	7
Formation qualifiante	1
TOTAL	8

Autres sorties ó cumul 2012/2013

Motif de la sortie du PLIE	Nombre de bénéficiaires
Abandon parcours	5
Maternité	1
TOTAL	6

D - LA MISSION LOCALE

La Mission Locale exerce une mission de service public de proximité avec un objectif essentiel, permettre à tous les jeunes de 16 à 25 ans de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale. Le financement se répartit entre l'État, les communes et établissements publics de coopération intercommunale, les régions et départements. Depuis 2010, la C.R.E.A. reconnaissant l'intérêt communautaire de la Mission Locale, prend à sa charge une contribution unique ; le montant de la participation de chaque commune est déduit de l'attribution de compensation.

Chaque jeune accueilli bénéficie d'un suivi personnalisé dans le cadre de ses démarches. La structure d'accueil doit apporter des réponses aux questions d'emploi, de formation mais aussi sur le logement ou la santé.

Chaque jeune, selon son niveau, ses besoins, ses difficultés peut bénéficier de réponses individualisées pour définir son objectif professionnel et les étapes de sa réalisation, pour établir son projet de formation et l'accomplir, pour accéder à l'emploi et s'y maintenir.

Pour cela, la Mission Locale met en œuvre les programmes, les dispositifs et les prestations mobilisables et fait appel à ses partenaires, dans tous les champs de l'insertion :

- Repérage, accueil, information, conseil.
- Orientation professionnelle.
- Accès à la formation et à la qualification (recherche de formation adaptée, inscription et suivi des jeunes en stage de formation professionnelle í).
- Accès aux emplois d'avenir.
- Accès à l'emploi (préparation au recrutement, mise en relation avec des employeurs, ateliers de recherche d'emploi, ateliers alternance, entretiens de simulation d'embauche, aide à la création d'activité, í).
- Aide à la mobilité (attribution de titres de transports, cours de code de la route í).
- Aide au logement (conseils, information sur les prestations C.A.F., aide à la constitution de dossiers F.S.L. ó F.A.J.D., partenariat avec les Foyers d'hébergement et les Organismes du Logement, création et diffusion de plaquettes, Ateliers Logement í).
- Éducation à la Santé (accès à la C.M.U., bilans de santé, vaccinations, Forum santé, séances collectives d'éducation à la santé et de prévention des conduites à risque í).

- Éducation à la citoyenneté (appui aux démarches administratives, aide au traitement des litiges, ...).
- Lutte contre les discriminations (animation d'un réseau de Parrainage pour l'Emploi, soutien aux victimes).
- Aides financières (gestion du Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté, de l'Allocation C.I.V.I.S., aide à la constitution de dossiers C.A.F. ó Adulte Handicapé...).
- Accompagnement des publics en difficulté avec le pilotage du programme Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale ó C.I.V.I.S., l'accompagnement des jeunes bénéficiaires du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi ó P.L.I.E. avec la Communauté d'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe, l'accompagnement des publics de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et de la Maison d'Arrêt, des jeunes en situation d'illettrisme, des jeunes en situation de handicap, et le Point Écoute Jeunes, (jeunes victimes d'exclusion).

Bilan de l'activité de la Mission Locale sur la Commune :

La Commune met à disposition des locaux qui permettent une présence permanente des conseillers de la Mission Locale.

	Hommes	Femmes	Total
2000	98	114	212
2001	99	91	190
2002	92	80	172
2003	109	90	199
2004	110	112	222
2005	116	110	226
2006	98	110	208
2007	110	120	230
2008	126	102	228
2009	135	126	261
2010	171	171	342
2011	167	155	322
2012	127	134	261
2013	141	154	295

Sur les 261 jeunes accueillis en 2012, 82 l'étaient pour la première fois ; 249 étaient de nationalité française. En 2013, sur les 295 jeunes accueillis, 122 l'étaient pour la première fois ; 280 étaient de nationalité française.

Il convient de noter, conformément aux objectifs de la Mission Locale, que la grande majorité des jeunes accueillis ont une très faible qualification, voire aucune qualification.

Jeunes inscrits par niveau et par sexe

	2012				2013			
	Femme	Homme	Total	%	Femme	Homme	Total	%
Niveau VI	5	12	17	6,5 %	5	12	17	5,8 %
Niveau V bis	19	35	54	20,7 %	20	34	54	18,3 %
Niveau V	56	50	106	40,6 %	61	62	123	41,7 %
Niveau IV	48	26	74	28,4 %	48	42	90	30,5 %
Niveau III	1	4	5	1,9 %	5	2	7	2,4 %
Niveau II	5		5	1,9 %	2	1	3	1 %
Niveau I						1	1	0,8 %
Total	134	127	261	100 %	141	154	295	100 %

Modes d'hébergement

	2012				2013			
	Femme	Homme	Total	%	Femme	Homme	Total	%
Hébergé par parents	55	80	135	51,7 %	54	89	143	48,5 %
Logement autonome	59	25	84	32,2 %	67	42	109	36,9 %
Autres foyers	-	-	-	-	1	3	4	1,4 %
Hébergé par famille	8	11	19	7,3 %	7	11	18	6,1 %
Hébergé par amis	11	7	18	6,9 %	9	8	17	5,8 %
Héberg. Nomade	1		1	0,4 %	1		1	0,3 %
Sans hébergement	-	2	2	0,8 %	1	1	2	0,7 %
Autre	-	2	2	0,8 %	1		1	0,3 %
Total	134	127	261	100 %	141	154	295	100 %

Situation familiale

	2012				2013			
	Femme	Homme	Total	%	Femme	Homme	Total	%
Célibataire	110	115	225	86,2 %	106	139	245	83,1 %
Séparé(e)	2	1	3	1,1 %	1	1	2	0,7 %
Marié(e)	1	5	6	2,3 %	5	4	9	3,1 %
Vie maritale	20	6	26	10 %	28	10	38	12,9 %
Pacs	-	-	-	-	1	-	1	0,3 %
Total	134	127	261	100 %	141	154	295	100 %

Moyen de locomotion principal

La mobilité des jeunes est fortement liée aux transports en commun :

	2012				2013			
	Femme	Homme	Total	%	Femme	Homme	Total	%
Transport en commun	93	86	179	68,6 %	106	113	219	74,2 %
Cyclomoteur	3	8	11	4,2 %	3	6	9	3,1 %
Automobile	34	25	59	22,6 %	32	35	67	22,7 %
Aucun	2	3	5	1,9 %	-	-	-	-
Non communiqué	2	5	7	2,7 %	-	-	-	-
Total	134	127	261	100 %	141	154	295	100 %

En 2012, 151 jeunes (57,9 %) n'ont pas le permis de conduire. En 2013, ils sont 166 soit 56,3 %.

Jeunes ayant suivi une formation par niveau et sexe

	2012				2013			
	Femme	Homme	Total	%	Femme	Homme	Total	%
Niveau VI	2	2	4	10,3 %	1	4	5	13,2 %
Niveau V bis	2	11	13	33,3 %	6	7	13	34,2 %
Niveau V	10	6	16	41 %	5	5	10	26,3 %
Niveau IV	5	1	6	15,4 %	5	4	9	23,7 %
Niveau 1						1	1	2,6 %
Total	19	20	39	100 %	17	21	38	100 %

En 2012 et 2013, ces formations sont pour 74 % financées par le Conseil Régional.

Contrats de travail par sexe

	2012				2013			
	Femme	Homme	Total	%	Femme	Homme	Total	%
Ct de professionnalisation	4	3	7	3,4 %	4	1	5	3,7 %
Contrat d'apprentissage	9	9	18	8,7 %	6	11	17	12,7 %
Association intermédiaire	-	1	1	0,5 %	-	-	-	-
CDD	42	30	72	20,8 %	15	17	32	23,9 %
CDD insertion		1	1	1,9 %	-	-	-	
CDD intérim	16	27	43	20,8 %	15	9	24	17,9 %
CDD saisonnier	1	3	4	1,9 %		2	2	1,5 %
CDD temps partiel	13	4	17	8,2 %	8	1	9	6,7 %
CDI	6	3	9	4,3 %	5	7	12	9,0 %
CDI temps partiel	8	7	15	7,2 %	7	2	9	6,7 %
Autre contrat de travail		2	2	1,0 %	-	-	-	-
CUI CAE CDD	8	7	15	7,2 %	5	3	8	6,0 %
CUI CIE CDD	-	-	-	-	1		1	0,7 %
CUI CIE CDI	1	2	3	1,4 %	2	1	3	2,2 %
CDD Emploi d'avenir secteur marchand	-	-	-	-		2	2	1,5 %
CDI Emploi d'avenir secteur marchand	-	-	-	-	1	1	2	1,5 %
CDD Emploi d'avenir secteur non marchand	-	-	-		6	2	8	6 %
Total	108	99	207	100 %	75	59	134	100 %

L'emploi d'avenir, mis en place en 2012, est un contrat d'aide à l'insertion destiné aux jeunes particulièrement éloignés de l'emploi, en raison de leur défaut de formation ou de leur origine géographique. Il comporte des engagements réciproques entre le jeune, l'employeur et les pouvoirs publics, susceptibles de permettre une insertion durable du jeune dans la vie professionnelle.

Le jeune souhaitant un emploi d'avenir doit se rapprocher d'un professionnel de l'insertion des jeunes, qui peut être un référent de mission locale ou un référent du réseau Cap emploi (pour les jeunes en situation de handicap). Un référent Pôle emploi peut aussi être contacté dans un premier temps. Si le jeune correspond bien aux critères de l'emploi d'avenir, sa candidature est ensuite présentée à des employeurs proposant un travail en rapport avec son profil.

LES AIDES SPECIFIQUES AUX FAMILLES

Pour répondre à la demande diverse et variée des usagers et afin de faciliter les démarches administratives, le C.C.A.S. fonctionne en accueil ponctuel (demandes de logement, calcul du quotient familial) tous les matins et l'après-midi en accueil, sur rendez-vous, pour les dossiers qui donnent lieu à une instruction plus approfondie (demandes de F.S.L, d'aide alimentaire, d'allocation exceptionnelle).

Il a été enregistré 4 104 sollicitations en 2012 et 3 774 en 2013.

A 6 AIDE SOCIALE LEGALE

Au titre de l'aide légale, le C.C.A.S. participe à l'instruction des demandes d'aide sociale dans les conditions fixées par voie réglementaire (accueil, information, aide au remplissage du dossier, vérification des pièces) et transmet les demandes dont l'instruction incombe à une autre autorité (Conseil Général...), indépendamment du bien-fondé de la demande :

Dossiers de placement en établissement spécialisé pour les personnes handicapées, de placement en établissement pour personnes âgées, d'allocation compensatrice, d'aide-ménagère :

27 dossiers ont été instruits en 2012 et 19 en 2013

Obligations alimentaires (dans le cadre de l'article 205 et suivant du Code Civil) :

6 dossiers ont été instruits en 2012 et 3 en 2013

Le Revenu de Solidarité Active

Plus d'instructions de dossier depuis le 01 juin 2009

Demandes de FAJ (Fond d'Aide aux Jeunes) :

Pas de demande instruite en 2012 et 2 en 2013

Demandes de Fonds Solidarité Logement :

Accès au logement ou Maintien dans le logement, impayés d'énergie (E.D.F., Gaz, fioul), d'eau

Ci-après, le montant des aides accordées par le Fonds Solidarité Logement, pour les demandes faites par le C.C.A.S.

	2012			2013		
	Nombre familles	Montant	Total	Nombre familles	Montant	Total
ELECTRICITE	14	Prêt : 361,00 p Subv. : 2 908,00 p Rejet : 4 Sans suite : 1	3 269,00 p	17	Prêt : 466,50 p Subv. : 4 212,50 p Rejet : 3 Sans suite : 0	4 679,00 p
GAZ	1	Prêt : 245,50 p Subv. : 245,50 p Rejet : 0 Sans suite : 0	491,00 p	7	Prêt : 0,00 p Subv. : 1 063,00 p Rejet : 2 Sans suite : 2	1 063,00 p
ELECTRICITE/ GAZ	9	Prêt : 121,00 p Subv. : 1 473,59 p Rejet : 3 Sans suite : 0	1 594,59 p	10	Prêt : 430,50 p Subv. : 2 791,50 p Rejet : 3 Sans suite : 0	3 222,00 p
EAU	1	Prêt : 0,00 p Subv. : 145,00 p Rejet : 0 Sans suite : 0	145,00 p	9	Prêt : 286,00 p Subv. : 853,00 p Rejet : 4 Sans suite : 0	1 139,00 p
ACCES LOGEMENT	6	Prêt : 1 505,50 p Subv. : 494,50 p Cautionnement : 5 Sans suite : 0	2 000,00 p	12	Prêt : 1 273,00 p Subv. : 1 212,00 p Cautionnement : 7 Sans suite : 0	2 485,00 p
MAINTIEN	1	Prêt : 0,00 p Subv. : 0,00 p Rejet : 1 Sans suite : 0	0,00 p	3	Prêt : 1 250,00 p Subv. : 1 250,00 p Rejet : 1 Sans suite : 1	2 500,00 p
	32	TOTAL	7 499,59 p	58	TOTAL	15 088,00 p

Rappel : en 2010 le montant total de ces aides s'élevait à 7 961,92 p et 8 383,00 p en 2011.

Le F.S.L. (Fonds de Solidarité pour le Logement), géré par le Département, accorde des aides financières aux personnes qui rencontrent des difficultés pour s'acquitter des obligations locatives et des charges relatives à leur logement.

Les aides du F.S.L. peuvent permettre de financer :

- les dépenses liées au logement (le dépôt de garantie, le premier mois de loyer, les frais annexes : l'assurance habitation, l'ouverture de compteurs, les dettes liées à l'ancien logement) ;
- les impayés de factures d'eau et d'énergie.

Le F.S.L. intervient après sollicitation des dispositifs existants contribuant à l'accès ou au maintien dans le logement (Locapass, Garantie des Risques Locatifs, garant personne physique). Il s'assure également que le ménage a bien effectué les démarches nécessaires auprès des fournisseurs d'énergie en vue de l'obtention des tarifs sociaux relatifs à la fourniture d'énergie.

Le F.S.L. tient compte des ressources de toutes les personnes composant le foyer mais l'aide peut être refusée lorsque le montant du loyer et des charges se révèle incompatible avec les ressources.

Le Fonds de Solidarité Logement peut également être amené à prendre en charge des mesures d'accompagnement social lorsqu'elles sont nécessaires à l'installation ou au maintien dans un logement des personnes ou des familles bénéficiant du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées. Le plafond de ressources n'est pas alors un critère d'irrecevabilité de la prise en charge des ménages dont la situation sociale, au regard du logement est particulièrement critique, notamment les ménages menacés d'expulsion et les ménages surendettés.

B - AIDE SOCIALE FACULTATIVE

Au titre de l'aide facultative, le C.C.A.S. peut mettre en place des dispositifs divers sous forme d'aides financières. Le champ de l'aide facultative se caractérise par l'absence de réglementation. Le C.C.A.S. dispose d'une grande autonomie pour déterminer les critères et les conditions d'accès aux dispositifs mis en place, sous réserve de respecter les principes généraux de non-discrimination, d'égalité de traitement et spécialité territoriale.

1) Aides alimentaires et allocations exceptionnelles

Ces allocations sont attribuées selon les conditions fixées par délibération du Conseil d'Administration du C.C.A.S. :

Nombre total de demandes d'aides (aides alimentaires et allocations exceptionnelles) faites auprès du C.C.A.S. :

Selon la composition de la famille

	Sans enfant		+ 1 enfant		+ 2 enfants		+ 3 enfants		+ 4 enfants		5 enfants et +		TOTAL	
	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013
Seul(e)	31	58	22	23	11	15	0	5	0	4	3	3	67	108
Couple	4	4	5	10	4	7	2	5	1	3	0	5	16	34
Total	35	62	27	33	15	22	2	10	1	7	3	8	83	142

Selon l'âge

	- 25 ans		25-30 ans		31-40 ans		41-50 ans		51 et plus		TOTAL	
	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013
Seul(e)	8	10	16	24	17	24	15	28	8	23	64	109
Couple	1	4	2	7	12	13	3	5	1	4	19	33
Total	9	14	18	31	29	37	18	33	9	27	83	142

Rappel : le nombre de demandes d'aides alimentaires et d'allocations exceptionnelles s'élevait à 78 en 2010 et 86 en 2011.

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. se réunit le deuxième jeudi de chaque mois et délibère sur les différentes demandes d'aides exceptionnelles. Pour ces deux dernières années, elles se répartissent ainsi :

Allocations Exceptionnelles	2012		2013	
Electricité	3	406,80 ¤	4	470,00 ¤
Gaz	2	450,00 ¤	5	519,54 ¤
Energie (électricité/gaz)	3	520,00 ¤	1	115,26 ¤
Eau	3	227,51 ¤	3	260,00 ¤
Loyers	2	476,00 ¤	1	86,73 ¤
Assurances	1	50,00 ¤	2	132,58 ¤
TOTAL	14	2 130,31 ¤	16	1 584,11 ¤

Rappel : en 2010, le montant de ces aides s'élevait à 866,08 ¤ et en 2011 à 1 373,52 ¤.

A noter que les aides exceptionnelles peuvent être accordées dans la mesure où les autres dispositifs d'aide notamment le Fonds Solidarité Logement ne peuvent pas intervenir.

2) Allocations diverses

Ces allocations sont attribuées selon les conditions fixées par délibération du Conseil d'Administration du C.C.A.S. :

Allocations aux familles nombreuses : n'être pas imposable à l'impôt sur le revenu, au vu des éléments déclarés (s'il y a deux déclarations, cette condition s'applique aux deux déclarations) et avoir au moins trois enfants à charge de moins de 20 ans (dont un âgé de moins de 16 ans) et figurant sur le même avis d'imposition.

Colonies de vacances : (à l'exclusion des séjours organisés par la commune de Déville lès Rouen) si quotient familial inférieur à 605 ¤ en 2012 et 610 ¤ en 2013.

Bourses Communales : Suivant quotient familial, aux familles dont les enfants sont scolarisés dans des établissements d'enseignement secondaire pour lesquels la commune ne participe pas aux frais de fonctionnement ou aux jeunes dévillois scolarisés dans un établissement d'enseignement secondaire et vivant en logement autonome.

Rappel des années précédentes :	2000 : 10 079,24 ¢	2001 : 8 962,98 ¢
	2002 : 6 951,24 ¢	2003 : 6 700,29 ¢
	2004 : 6 410,70 ¢	2005 : 9 118,93 ¢
	2006 : 10 059,46 ¢	2007 : 11 283,55 ¢
	2008 : 8 293,29 ¢	2009 : 7 971,99 ¢
	2010 : 5 635,98 ¢	2011 : 7 810,86 ¢

	2012			2013		
	Nbre familles	Montant	Total	Nbre familles	Montant	Total
Allocations aux familles nombreuses	29	66,21 ¢	1 920,09 ¢	33	67,10 ¢	2 214,30 ¢
Colonies de vacances	3	4,56 ¢ /jour	474,24 ¢	4	4,62 ¢ /jour	582,12 ¢
Bourses Communales	11x1 part	39,38 ¢	393,80 ¢	9x1 part	39,91 ¢	359,19 ¢
	16x2 parts	78,76 ¢	1 260,16 ¢	9x2 parts	79,82 ¢	718,38 ¢
	27x3 parts	118,14 ¢	3 189,78 ¢	37x3 parts	119,73 ¢	4 430,01 ¢
	3x4 parts	157,52 ¢	472,56 ¢	8x4 parts	159,64 ¢	1 277,12 ¢
TOTAL	57/136 parts		5 316,30 ¢	63/170 parts		6 784,70 ¢
TOTAL GENERAL			7 710,63 ¢			9 581,12 ¢

C ó LA RESTAURATION SCOLAIRE

En fonction du quotient familial, les familles dévilloises qui en font la demande, obtiennent un tarif dégressif pour les repas servis dans les restaurants scolaires. Une carte leur est remise. Ainsi, elles peuvent bénéficier de tarifs dégressifs pour d'autres services, sans effectuer de nouvelle démarche.

Le mode de calcul du quotient familial est le suivant :

Revenus imposables / 12 mois + prestations familiales

Nombre de parts fiscales

Le quotient familial peut être révisé à tout moment de l'année lorsqu'il y a un changement important dans la situation professionnelle ou familiale : il est à noter que cette démarche est souvent utilisée, les familles se trouvant confrontées à des situations de plus en plus difficiles et complexes.

Le tableau ci-dessous reproduit l'évolution des tarifs appliqués en fonction des quotients familiaux :

2012		2013	
NOMBRE D'ENFANTS	Tarif	NOMBRE D'ENFANTS	Tarif
41	0,93	45	0,96
51	1,40	100	1,42
57	1,91	80	1,94
36	2,42	38	2,46
40	2,93	37	2,98
495	3,39	495	3,46

Repas payés par les familles	2012	2013
Tarif plein	201 651,86p	210 355,12 p
Tarif réduit	43 030,24 p	46 843,43 p
TOTAL	244 682,10 p	257 198,55 p

Nombre de repas servis aux enfants :

	2012	2013
Tarif réduit	22 902	26 119
Tarif plein	59 386	60 352
TOTAL	82 288	86 471

D - L'ASSOCIATION « ENSEMBLE »

1) Fonctionnement de l'Association

L'association « Ensemble », créée en 1995 afin d'aider les dévillois les plus en difficultés, est animée par trente-deux bénévoles. Elle est affiliée à la Banque Alimentaire Régionale, située au Houlme.

Une personne, employée dans le cadre d'un contrat d'accompagnement à l'emploi et recrutée par le C.C.A.S., se charge de collecter des compléments alimentaires (fruits, légumes,) dans une moyennes surface ; elle se rend, également, à l'aide d'un véhicule mis à disposition par la Ville, à la Banque Alimentaire du Houlme, le jeudi, afin de ramener viandes, pâtisseries, yaourts, fromages..., denrées collectées dans les grandes surfaces de l'agglomération. L'association est équipée de bacs isothermes et d'une vitrine réfrigérée afin de respecter les normes d'hygiène.

Cette personne assure également l'entretien des locaux, prépare les distributions du lundi et du jeudi, avec l'équipe de bénévoles et de bénéficiaires. Ces moments où sont partagés solidarité, échanges, travail, dignité humaine sont très appréciés des bénéficiaires et leur évitent de glisser dans l'assistanat.

En septembre 2012, l'Association « Ensemble » a intégré de nouveaux locaux dans les salles municipales de la rue Jules Ferry. Durant les travaux de reconstruction de ces salles, elle a utilisé les locaux de l'ancien camping municipal.

C'est le C.C.A.S., lors des réunions de la Commission Administrative, qui arrête la liste des bénéficiaires, en fonction d'un barème de ressources établi par la Banque Alimentaire Régionale (sur des bases R.S.A.).

2) Nombre d'inscrits à l'Association « Ensemble » (Moyennes mensuelles)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Inscrits	179	151	166	154	140	130	202
Servis	118	97	107	92	80	76	109

Ainsi, 61 familles représentant 130 personnes ont bénéficié de la distribution de denrées alimentaires, durant l'année 2012 et 82 familles représentant 202 personnes durant l'année 2013.

3) Banque Alimentaire Régionale

Elle compte 64 associations conventionnées qui doivent se partager les denrées collectées auprès des producteurs, de l'industrie agroalimentaire, de la grande distribution, de l'Union européenne et du grand public.

La Banque Alimentaire Régionale est installée au Houlme depuis juin 2008.

La Banque Alimentaire Régionale a reçu, en 2013, 2 114 tonnes de denrées alimentaires (2 049 en 2011) et a distribué aux associations 1 909 tonnes (1 735 en 2011) soit l'équivalent de 3 818 000 repas (en 2011, ce nombre était de 3 470 796). A noter que 245 tonnes (244 en 2011) ont été collectées auprès des écoles, au printemps et lors de la collecte nationale de novembre.

La Banque Alimentaire Régionale sensibilise l'ensemble de ses partenaires à l'hygiène et à la sécurité sanitaire des aliments. Devrait prochainement entrer en vigueur l'obligation pour les organismes participant à la distribution de denrées alimentaires d'avoir une habilitation délivrée par le Préfet ; les conditions pour obtenir cette habilitation seront notamment la mise en place de procédures garantissant le respect des exigences en matière d'hygiène et de traçabilité.

L'objectif de la Banque Alimentaire Régionale est également de promouvoir auprès des associations la mise en place de son logiciel « Passerelle » destiné à améliorer la gestion des stocks et le suivi des distributions. Ce logiciel est en cours d'installation auprès de l'association « Ensemble ».

Chaque année, le C.C.A.S. verse une subvention à la Banque Alimentaire Régionale : le montant de cette subvention est de 1 550 € en 2012 et en 2013.

LES ANIMATIONS EN FAVEUR DES SENIORS

A Déville lès Rouen, il y a environ 1 500 personnes âgées de 65 ans et plus.

De nombreuses activités, gérées par le C.C.A.S., leur sont proposées. Un des objectifs est de rompre leur isolement :

- Banquet des Anciens,
- Colis de Noël,
- Galette des Rois, Spectacle de Printemps, Thé dansant organisés au Centre Culturel Voltaire,
- Animations dans les R.P.A.,
- Semaine Bleue.
- « Séniors en vacances »,
- Gymnastique Douce,
- Goûter des Anciens,
- Sorties, voyages, spectacles (Revue « Choisir et Partir »),

Le budget consacré à l'ensemble des activités concernant les personnes âgées est élevé à :

2012	204 598,89 €
2013	224 535,80 €

1) Banquet

Les conditions d'inscription pour bénéficier du Banquet ou des colis sont les mêmes, à savoir :

- être domicilié à Déville lès Rouen,
- être âgé de 65 ans au 31 décembre de l'année ou 60 ans si la personne est titulaire d'une carte d'invalidité.

Le Banquet des Anciens, offert par le C.C.A.S., a lieu traditionnellement tous les ans, le dernier dimanche du mois d'octobre, au gymnase Anquetil. Chaque année, entre 500 et 550 personnes y participent et sont accueillies par une dizaine de jeunes étudiants qui préparent un B.T.S. « Animation et gestion touristiques locales » au sein du Lycée Camille Saint-Saëns de Rouen. Ce moment passé ensemble est toujours apprécié et donne lieu, tout au long de la journée, à des échanges entre générations.

	Nombre de convives	Coût
2010	540	31 850,60 ¤
2011	531	32 021,95 ¤
2012	515	32 761,45 ¤
2013	505	32 550,99 ¤

Les personnes âgées de 80 ans et dans l'incapacité d'assister au Banquet, peuvent, sur présentation d'un certificat médical, bénéficier d'une friandise.

Lors du Banquet, est distribuée la revue « Choisir et Partir » qui propose un programme varié de sorties, spectacles, voyages et animations diverses.

2) Colis

Les distributions se déroulent dans la salle de la Halle du Pont Roulant : entre 1200 et 1300 colis sont remis à chaque distribution.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Colis de Pâques	13 611 p	-	-	-	-	-
Colis de Noël	14 834 p	24 570 p	22 500 p	23 387 p	22 029 p ⁽¹⁾	22 402 p

⁽¹⁾ En 2012, du fait du non respect des délais de livraisons, des pénalités de retard ont été appliqués au fournisseur, s'élevant à 15 970,32 p. De ce fait, il a été réglé uniquement la somme de 6 058,98 p.

Jusqu'en 2010, un colis était également offert, à Noël, à chaque résidant du centre hospitalier de la Filandière. En 2011, il a été décidé d'offrir un cadeau collectif qui puisse profiter à l'ensemble des résidents. Il s'est agi :

- en 2011, d'un aquarium,
- en 2012, d'un projecteur vidéo,
- en 2013, d'une lame d'eau.

3) Spectacles

Plusieurs spectacles sont proposés tout au long de l'année à l'ensemble des Séniors de la Commune. Ils se déroulent au Centre Culturel Voltaire :

Dates	Animations	Nombre de participants
30 janvier 2012	Galette des Rois	547 personnes
30 mars 2012	Spectacle « André Philippe »	230 personnes
6 décembre 2012	Thé dansant animé par Régis Suez	110 personnes

Dates	Animations	Nombre de participants
26 janvier 2013	Galette des Rois	480 personnes
26 mars 2013	L'Orchestre du Grand Turc	244 personnes
3 décembre 2013	Thé dansant animé par Régis Suez	110 personnes

4) *Animations dans les Résidences de Personnes Âgées*

Un loto est désormais organisé à la Roseraie, au printemps, auquel sont conviés les résidents des Lilas, des Hortensias, des Camélias et de la Filandière.

A la R.P.A. la Roseraie, d'autres animations se sont déroulées en 2012 et 2013 :

- de nombreuses rencontres ont lieu, pendant chaque vacance scolaire, entre les enfants du Centre de Loisirs Maternel et les résidents. Chaque rencontre organisée autour d'un thème particulier, Noël, Carnaval, jeux, défilé de mode donne lieu à des échanges à la fois chaleureux et très enrichissants pour les uns et pour les autres. Cette expérience est menée depuis 1999.

- chaque année depuis 2009, au mois de décembre, les élèves de l'école municipale de musique, de danse et d'art dramatique offre un spectacle de Noël aux Résidents : instrumentalistes, chanteurs et comédiens présentent des chants de Noël et des extraits de textes classiques.

5) La Semaine Bleue

Depuis 2005, le C.C.A.S. participe à la « Semaine Bleue », semaine nationale des retraités et des personnes âgées qui a lieu au mois d'Octobre. Cette animation a pour objectif de proposer des divertissements gratuits au plus grand nombre de retraités, notamment aux plus démunis et de rompre l'isolement de certains.

Afin de faire connaître le programme proposé et permettre à un plus grand nombre de personnes de participer, un courrier est envoyé à chaque habitant âgé d'au moins 60 ans. En 2012 et en 2013, le thème était « Vieillir et Agir Ensemble dans la Communauté ».

En 2012

Le budget consacré à ces animations a été de 1 922,21 € et au total, 300 personnes ont retourné le questionnaire et se sont inscrites à au moins une animation.

Dates	Animations	Nombre de participants
Mardi 23 octobre 2012	Diffusion du film « La tête en friche »	235 (et 7 résidents de la Filandière)
Mercredi 24 octobre 2012	Spectacle au CCV « La Belle Époque »	316 (et 7 résidents de la Filandière et 44 enfants du Centre de Loisirs)
Jeudi 25 octobre 2012	Repas et animation à la Filandière Thème : « Espagne »	50
Vendredi 26 octobre 2012	Thé dansant au CCV animé par « Azur Animation »	158 (et 7 résidents de la Filandière)

En 2013

Le budget consacré à ces animations a été de 1 838,14 €. Au total, 372 personnes ont retourné le questionnaire et se sont inscrites à au moins une animation.

Dates	Animations	Nombre de participants
Mardi 22 octobre 2013	Diffusion du film « Stars 80 »	213 (et 20 résidents de la Filandière et 20 enfants du Centre de Loisirs)
Mercredi 23 octobre 2013	Spectacle au CCV « Un spectacle, deux légendes»- hommage à Piaf et Bourvil	330 (et 20 résidents de la Filandière et 14 enfants du Centre de Loisirs)
Jeudi 24 octobre 2013	Repas créole et animation à la Filandière	41
Vendredi 25 octobre 2013	Thé dansant au CCV <i>animé par « Franck Vilain »</i>	105 (et 20 résidents de la Filandière)

6) « Séniors en Vacances »

Chaque année, depuis 2009, un séjour est proposé dans le cadre du programme « Séniors en Vacances » : ce programme doit permettre aux retraités à revenus modestes de partir en vacances, en bénéficiant d'une aide financière de l'ANCV (Agence Nationale pour les Chèques-Vacances). Il a pour objectif d'apporter du bien-être aux personnes âgées les plus modestes et les plus isolées et de créer du lien social mais aussi de développer l'économie touristique en allongeant la saison.

Tous les séjours proposés dans le cadre de ce programme se déroulent en France, en dehors de la période juillet à août, dans des villages vacances ou des hôtels en pension complète, avec activités sur place, excursions et soirées animées.

Ce programme ne peut pas bénéficier directement à des individuels, il est destiné à des groupes de personnes âgées, constitués par des porteurs de projets (collectivités locales, clubs de personnes âgées, organismes sociaux...). Le porteur de projet, en l'occurrence le C.C.A.S., signe chaque année une convention de partenariat avec l'ANCV, lui donnant accès à l'ensemble de l'offre de séjours. Cette convention implique l'engagement de respecter les critères d'éligibilité.

Séjour à La Chapelle des Bois du 15 au 22 septembre 2012

Ce séjour a réuni 57 séniors : 26 imposables / 31 non imposables

Le coût du séjour était de 320 euros. Le tarif demandé comprenant l'ensemble des prestations notamment le transport du domicile au lieu du séjour était de 460 euros. Une aide financière de 180 euros était accordée par l'A.N.C.V. aux personnes non imposables avant déduction fiscale.

Séjour à Evian du 21 au 28 septembre 2013

Ce séjour a réuni 60 séniors : 33 imposables / 27 non imposables

Le coût du séjour était de 360 euros. Le tarif demandé comprenant l'ensemble des prestations notamment le transport du domicile au lieu du séjour était de 490 euros. Une aide financière de 189 euros était accordée par l'A.N.C.V. aux personnes non imposables avant déduction fiscale.

7) **La Gymnastique Douce**

Une activité de Gymnastique Douce, organisée par le C.C.A.S., est proposée le jeudi matin (de 9h à 10h ou de 10h à 11h), au Gymnase Guynemer. Encadrée par une intervenante diplômée, elle permet d'entretenir équilibre, souplesse et mobilité articulaire.

Nombre d'adhérents

	2012/2013	2013/2014
Dévillois	54	59
Non dévillois	4	4
TOTAL	59	63

Montant de la cotisation

	2012/2013	2013/2014
Dévillois	55 ¢	57 ¢
Non dévillois	130 ¢	135 ¢

Budget

Le budget consacré à la Gymnastique Douce a été :

- en 2012, de 2 351,86 ¢,
- en 2013, de 2 313,12 ¢.

8) *Le Foyer des Anciens*

Les personnes âgées dévilloises qui le souhaitent peuvent fréquenter le Foyer des Anciens géré par l'Amicale des Anciens Travailleurs.

Ouvert tous les lundis et jeudis de 14 h 00 à 17 h 00, il fonctionne toute l'année. Les activités proposées sont des jeux de cartes, jeux de sociétés, loto accompagnés d'un goûter contre une modeste participation. Entre 50 et 70 personnes se retrouvent régulièrement.

Durant les travaux de démolition et de reconstruction des salles municipales, le Foyer des Anciens a utilisé la salle de la Résidence « Les Hortensias ». Depuis septembre 2013, il utilise une salle située rue Jules Ferry.

LES AIDES AUX PERSONNES ÂGÉES

A - L'ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE À DOMICILE

L'allocation personnalisée d'autonomie (A.P.A.) à domicile a pour objet de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées, en perte d'autonomie, en finançant le recours aux aides nécessaires pour l'accomplissement des actes de la vie quotidienne (déplacement, toilette, alimentation...).

1) Les conditions d'attribution

L'allocation personnalisée d'autonomie s'adresse à toute personne :

- âgée d'au moins 60 ans,
- attestant d'une résidence stable et régulière en France,
- présentant un degré de perte d'autonomie nécessitant une aide pour accomplir les gestes essentiels de la vie courante.

La perte d'autonomie est évaluée en fonction de la grille d'évaluation A.G.G.I.R. (Autonomie, Gérontologie, Groupe Iso Ressource). Seules les personnes classées dans les groupes iso-ressources 1 à 4 peuvent bénéficier de l'A.P.A.

Contrairement à la plupart des prestations sociales, l'A.P.A. n'est pas soumise à condition de ressources. Elle n'est pas non plus récupérable sur la succession. Cependant, les revenus sont pris en compte pour déterminer le montant d'une participation qui sera déduit du montant de l'allocation : cette participation est nulle jusqu'à un revenu mensuel inférieur à 739,06 €, elle croît régulièrement de 0 à 90 % du montant du plan d'aide lorsque le revenu mensuel est compris entre 739,06 € et 2 945,23 € par mois.

2) La procédure d'attribution

Les dossiers sont à retirer auprès du Conseil Général, des centres médico-sociaux, dans les caisses de retraite ou les C.C.A.S.

La demande est adressée aux services du Conseil Général. Outre les vérifications administratives, une évaluation du degré de perte d'autonomie et des besoins du demandeur est menée par une équipe médico-sociale.

Le plan d'aide qui est élaboré, vise à mettre en place tous les dispositifs nécessaires pour permettre à la personne âgée dépendante de continuer à vivre chez elle :

- les interventions à domicile : aide ménagère, garde à domicile, portage de repas, transport, dépannage et petits travaux divers...
- les aides techniques : cannes, lits médicalisés, déambulateurs, fauteuils roulants, matériel à usage unique
- l'adaptation du logement : aménagement et sécurisation du domicile, installation d'un système de téléassistance...

Une fois le dossier instruit et le plan d'aide arrêté, la décision d'attribution est prise par le Président du Département, sur proposition d'une commission. Le montant de l'A.P.A. est égal au montant de l'aide résultant du coût des différentes mesures prévues par le plan d'aide, diminué de la participation laissée à la charge du bénéficiaire. Le montant maximum est de 1 312,67 € par mois en cas de classement en G.I.R. 1 et 562,57 € en G.I.R. 4.

L'A.P.A. est attribuée pour une durée de 5 ans. Elle peut être revue à tout moment, en fonction des changements de situation du bénéficiaire, notamment une dégradation de son autonomie.

3) Nombre de bénéficiaires à Déville lès Rouen

Le Conseil Général informe le Maire de la commune de résidence des demandes d'A.P.A. qui ont été déposées. Il envoie ensuite une copie de la décision d'accord ou de rejet.

	Accord	Refus
2012	82*	12
2013	75*	4

* En 2012 : parmi ces 82 décisions, 18 concernent des personnes pour lesquelles il y avait déjà eu un accord mais il y a révision du montant de l'allocation.

* En 2013 : parmi ces 75 décisions, 10 concernent des personnes pour lesquelles il y avait déjà eu un accord mais il y a révision du montant de l'allocation.

A noter que les personnes âgées accueillies dans des E.H.P.A.D. (établissement d'hébergement des personnes âgées dépendantes) peuvent bénéficier de l'A.P.A. Cette allocation permet de couvrir les dépenses liées à la prise en charge de l'état de dépendance.

Nombre de bénéficiaires de l'A.P.A. en Seine Maritime :

Au 31.12.2009	Au 31.12.2010	Au 31.12.2011	Au 31.12.2012	Au 31.12.2013
26 417	26 798	27 197	23 375	23 452

Au 31 décembre 2012, 1 228 000 personnes bénéficient de l'A.P.A en France métropolitaine et dans les D.O.M ; 60 % des personnes vivent à domicile.

B - LES SERVICES A LA PERSONNE

Les services à la personne désignent les activités destinées à répondre aux besoins des particuliers dans leur vie quotidienne. On distingue 3 domaines de services à la personne :

- les services à la famille : garde d'enfants à domicile, soutien scolaire...
- les services de la vie quotidienne : entretien de la maison et travaux ménagers, petits travaux de jardinage, préparation de repas à domicile, livraison de courses à domicile...
- les services aux personnes dépendantes : assistance aux personnes âgées ou aux autres personnes qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile, à l'exception d'actes de soins

relevant d'actes médicaux, garde-malade à l'exclusion des soins, aide à la mobilité et au transport de personnes ayant des difficultés de déplacement...

Les services à la personne ne sont pas une prestation sociale mais une prestation qui fait l'objet d'un contrat et d'un coût. Trois solutions sont possibles :

- le recours à l'emploi direct avec l'ensemble des obligations liées au statut d'employeur. Il est alors possible d'utiliser le C.E.S.U. (Chèque Emploi Service) ;
- le recours à une association, une entreprise ou un organisme « mandataire » : la personne reste l'employeur du salarié et le mandataire se charge des différentes tâches administratives contre paiement d'une redevance ;
- le recours à une association, une entreprise ou un organisme « prestataire » : la personne qui intervient au domicile est salariée de l'organisme ; en contrepartie, la personne aidée règle une facture qui couvre le montant du salaire et des charges ainsi que la rémunération des services rendus par l'organisme.

Pour exercer certaines activités de services à la personne auprès de publics fragiles (enfants, personnes âgées ou handicapées), il est obligatoire d'obtenir un agrément, Pour l'obtenir, il est nécessaire de se conformer à un cahier des charges prévu par l'arrêté du 26 décembre 2011. Les activités soumises à agrément sont notamment l'assistance aux personnes âgées ou aux personnes qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile, sauf les actes médicaux, les garde malade sauf les soins, les garde d'enfants de moins de 3 ans à domicile (au(x) domicile(s) des parents...

Lorsque l'autonomie diminue, plusieurs aides financières peuvent permettre d'accéder à ces services notamment l'allocation personnalisée d'autonomie (A.P.A.).

Deux organismes interviennent notamment sur la commune de Déville : l'U.N.A. et l'A.D.M.R.

1) L'U.N.A

Au cours de l'année 2010, l'A.R.A.P.A a été mise en en liquidation judiciaire. Dans ce contexte et compte tenu de la proximité entre les activités exercées par les deux structures, l'association U.N.A. Solidarité Normande, située au Havre, a repris l'activité de l'A.R.A.P.A.

L'U.N.A. assure une permanence à l'Hôtel de Ville le vendredi, de 9 h 00 à 12 h 00.

	Année 2012	Année 2013
Nombre d'heures prestées	17 740,42	17472,02
Nombre de usagers pris en charge	137	103
Nombres de salariés intervenant	17	23
Nombre de salariés habitant la commune	16	18

2) L'A.D.M.R.

L'association A.D.M.R. est une association de service à domicile fondée en 1945. Elle est organisée en associations locales autonomes qui interviennent sur un territoire déterminé. L'ensemble des associations adhèrent aux fédérations départementales qui jouent un rôle de soutien logistique et de représentativité auprès des collectivités locales et des organismes sociaux. Les fédérations elles-mêmes sont regroupées au sein d'une union nationale qui joue le même rôle auprès des pouvoirs publics.

Depuis le mois de mai 2011, l'A.D.M.R. assure une permanence à l'Hôtel de Ville le mardi et le jeudi, de 13 h 30 à 16 h 30.

Année 2012

Mois	Nombre des personnes aidées Mandataire	Nombre d'heures Mandataire	Nombre de personnes aidées présentant un handicap	Nombre d'heures	Nombre des personnes aidées Pers.Agées	Nombre d'heures	Nombre des personnes aidées Famille	Nombre d'heures	Total Nombre des personnes aidées	Total Nombre d'heures
Janv.	2	157			38	889	2	27	42	1073
Févr.	2	148			40	834	1	14	43	996
Mars	2	157			44	906	2	18	48	1081
Avr.	2	145			42	858	1	9	45	1012
Mai	2	150			42	893	3	20	47	1063
Juin	3	171			44	917	3	84	50	1172
Juil.	3	169			45	924	2	70	50	1163
Août	3	162			42	866	3	46	48	1074
Sept.	2	131			45	805	3	50	50	986
Oct.	3	272			47	960	3	123	53	1355
Nov.	2	65	1	69	48	959	2	33	53	1126
Déc.	2	65	1	62	48	860	2	31	53	1016

Année 2013

Mois	Nombre des personnes aidées Mandataire	Nombre d'heures Mandataire	Nombre de personnes aidées présentant un handicap	Nombre d'heures	Nombre des personnes aidées Pers.Agées	Nombre d'heures	Nombre des personnes aidées Famille	Nombre d'heures	Total Nombre des personnes aidées	Total Nombre d'heures
Janv.	2	97	1	62	49	967	3	7,50	55	1156
Févr.	2	61	1	55	45	854	3	10,50	51	1010
Mars	2	61	1	62	47	866	4	13,50	54	1041
Avr.	2	66	1	60	45	860	4	28,50	52	1036
Mai	2	69	1	60	45	731	5	28,50	53	916
Juin	2	59	1	59	44	710	5	24,00	52	892
Juil.	2	64	1	60	45	792	5	24,00	53	978
Août	2	60	1	62	40	709	4	19,50	47	863
Sept.	2	62	1	58	41	662	3	18,00	47	823
Oct.	2	62	1	60	44	868	3	19,50	50	1018
Nov.	2	61	1	56	45	703	2	28,00	50	832
Déc	2	66	1	36	46	714	2	30,00	51	832

Comparaison 2012/2013

	Total Nombre des personnes aidées 2012	Total Nombre des personnes aidées 2013	Différentiel 2012/2013
Janvier	42,00	55,00	31,00 %
Février	43,00	51,00	18,00 %
Mars	48,00	54,00	12,00 %
Avril	45,00	52,00	16,00 %
Mai	47,00	53,00	13,00 %
Juin	50,00	52,00	4,00 %
Juillet	50,00	53,00	6,00 %
Août	48,00	47,00	-2,00 %
Septembre	50,00	47,00	-6,00 %
Octobre	53,00	50,00	-6,00 %
Novembre	53,00	50,00	-6,00 %
Décembre	53,00	51,00	-4,00 %

Aux regards des statistiques, il est à noter, depuis juin 2012, un maintien du nombre de bénéficiaires autour de 50 prises en charge. Cependant, le volume d'heures d'intervention a subi une nette diminution depuis mai 2013. Ce constat résulte d'une baisse des financements des différents partenaires dans le cadre des prises en charge des personnes aidées pour leur maintien au domicile.

C 6 LE SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE

1) Qu'est-ce qu'un Service de Soins Infirmiers A Domicile (S.S.I.A.D)

Le S.S.I.A.D. est un service médico-social dont l'objectif est d'effectuer des soins infirmiers et d'hygiène générale sur prescription médicale ainsi qu'une aide à l'accomplissement des actes essentiels de la vie.

Les prestations offertes par ce service sont comprises dans un forfait journalier attribué à l'établissement. L'élément essentiel est constitué par la prescription médicale à partir de laquelle est établie la demande de prise en charge de la personne âgée. Les soins sont ensuite effectués par une aide-soignante et si besoin par une infirmière.

La collaboration avec la famille et entre le médecin, le kiné, l'infirmière, l'aide-soignante et l'aide à domicile est assurée par l'infirmière coordinatrice du service.

Les infirmières conservent leur statut libéral et sont honorées à l'acte, ceci à l'intérieur du forfait soin afférent au service. Les aides-soignantes sont des agents salariés de l'établissement.

Ce service ne remet pas en question le libre choix du médecin, de l'infirmière, du pharmacien, du spécialiste

Depuis 2006, la capacité du S.S.I.A.D. est de 60 places : six communes sont concernées : Déville lès Rouen, Maromme, Notre Dame de Bondeville, Le Houlme, Malaunay et Canteleu.

2) **Le fonctionnement du Service de Soins Infirmiers A Domicile**

Le taux d'occupation en 2013 a été de 84,14 % (76,20 % en 2012 et 67,92 % en 2011) soit une progression de 16 % en 3 ans L'objectif initial était de 80 %.

La durée moyenne des prises en charge est de 130,03 jours en 2013 (123,64 en 2012 et 139,28 en 2011). Le S.S.I.A.D intervient de plus en plus dans l'urgence pour éviter une hospitalisation, dans l'attente d'une place en E.H.P.A.D., en soins palliatifs.

Le S.S.I.A.D. intervient essentiellement suite aux demandes de l'hôpital, par le biais des assistantes sociales, des familles et de l'entourage proche et des médecins traitants.

L'aïdant principal est le conjoint dans 33,70 % des cas et dans 66,30 % des cas, c'est une personne de la génération suivante, voire des services rémunérés.

L'habitat est confortable et adapté dans 55,80 % des cas mais difficilement accessible dans 40,33 % (pas d'ascenseur, marches d'accès, appartement sur plusieurs niveaux).

De façon générale, le maintien à domicile ne peut exister qu'avec la participation de tous les acteurs :

- 70,11 % des patients requièrent le passage d'un infirmier,
- 64,94 % ont besoin d'une auxiliaire de vie sociale,
- 71,26 % nécessitent l'intervention du kinésithérapeute.

Dans 56,90 % des cas, les familles sont présentes.

Sexe et âge des patients

La moyenne d'âge est en hausse : en 2012, elle est de 80,2 ans et en 2013, elle est de 80,9 ans (81,9 ans pour les femmes et 79,6 ans pour les hommes). Six patients ont moins de 60 ans (2 hommes et 4 femmes).

Dépendance des patients

	GIR 1	GIR 2	GIR 3	GIR 4
2011	5,33 %	32 %	34 %	28,67 %
2012	4,41 %	36,03 %	37,50 %	22,06 %
2013	2,87 %	29,31 %	27,01 %	40,80 %

Les GIR 1 sont des patients plus susceptibles de retourner en milieu hospitalier car instables au niveau médical. Les GIR 2 sont à domicile avec la présence d'un aidant 24h/24. Les GIR 3 sont des patients présentant des troubles essentiellement des fonctions supérieures, souvent polyopathologiques. Les GIR 4 se stabilisent ou se dégradent et nécessitent le passage du S.S.I.A.D ou des auxiliaires de vie sociale.

Les modes de sortie du S.S.I.A.D

	<i>Relais auxiliaire</i>	<i>Ré- hospitalisation</i>	<i>Décès</i>	<i>Récupération autonomie</i>	<i>Entrée en établissement</i>
2011	35,71 %	14,28 %	21,43 %	18,75 %	9,82 %
2012	29,79 %	22,34 %	23,41 %	17,02 %	7,44 %
2013	22,95 %	20,50 %	25,41 %	18,85 %	12,30 %

L'intervention du S.S.I.A.D sur Déville lès Rouen

En 2013, les prises en charge sur Déville représentent 16,02 % du total des prises en charge sur les 6 communes. En 2012, elles représentaient 16,31 %.

D ó LA TELEASSISTANCE

1) Le principe

Destinée en priorité aux personnes âgées ou handicapées isolées, la téléassistance permet le maintien à domicile du bénéficiaire, tout en assurant une veille de sécurité 24 heures sur 24 et ce tout au long de l'année.

Le bénéficiaire dispose à son domicile d'un équipement spécifique composé généralement d'un boîtier relié au téléphone et d'un mode de déclenchement de l'alerte (médaillon, bracelet...) porté directement par le bénéficiaire.

En cas de problème, malaise, chute, angoisse ou agression, la personne déclenche l'alerte et celle-ci est immédiatement relayée auprès d'un central téléphonique de veille. Le boîtier relié au téléphone est généralement équipé d'un haut-parleur qui permet à l'agent de veille de pouvoir entrer en communication avec la personne même si celle-ci se trouve à terre. C'est à l'issue de ce contact ou de cette absence de contact que le service de veille déclenche alors les interventions appropriées : appel à un voisin, un membre de la famille, un médecin, aux pompiers ou au SAMU.

2) La convention avec GTS Mondial Assistance

Les investissements liés à ce type de dispositif sont trop lourds pour être supportés une collectivité. Aussi, en décembre 2000, une convention a été signée entre le C.C.A.S. et la société G.T.S. Mondial Assistance. Il a été convenu que le coût de chaque installation (63,26 €) est à la charge du C.C.A.S. Le coût de la prestation, qui est de 26,99 € par mois au 01/01/2014, est à la charge de l'abonné et comprend la location du transmetteur, la maintenance de l'appareil et l'écoute 24h/24, 7 jours/7.

Le C.C.A.S. sert d'intermédiaire entre la personne qui souhaite bénéficier de la téléassistance et G.T.S. Mondial Assistance. Le dossier est établi, en mairie ou au domicile du demandeur par un agent du C.C.A.S. et envoyé à G.T.S. Mondial Assistance. La facturation est adressée directement par la société G.T.S. Mondial Assistance à l'abonné.

Lors de la constitution du dossier, le motif principal est de pouvoir demander du secours en cas d'urgence, notamment en cas de chute. Si la téléassistance permet de répondre à cette demande, elle permet également, comme le montrent les chiffres indiqués ci-dessous, de rompre l'isolement et de savoir qu'il y a quelqu'un à qui l'on peut parler.

Ce service, qui contribue au maintien à domicile, est maintenant bien connu. Les dossiers sont établis à la demande de la famille, du médecin traitant, notamment lors d'un retour à domicile après une hospitalisation ; de l'assistante sociale chargée des dossiers A.P.A. puisque cette allocation peut couvrir les frais de téléassistance (certaines caisses complémentaires ou mutuelles proposent également des prises en charges partielles venant en complément des aides déjà obtenues).

Il est à noter que depuis le 1^{er} février 2010, sans coût supplémentaire, G.T.S. Mondial Assistance met à disposition un nouveau matériel compatible à la fois avec les lignes classiques du Réseau Téléphonique Commuté (France Télécom) et avec les lignes dégroupées de tous les opérateurs téléphoniques alternatifs.

En avril 2003, toutes les personnes âgées résidant aux Camélias ont été équipées de la téléassistance. Cette installation a été faite à la demande du propriétaire de l'établissement, Logéal Immobilière, qui a voulu remplacer le service d'astreinte qui avait été

supprimé. Logéal Immobilière prend à sa charge l'ensemble des abonnements. Au 31 décembre 2013, il reste 1 abonnée.

3) Les chiffres

Nombre d'abonnés :

	Au 31.12.2012			Au 31.12.2013		
	Femmes	Homme	Total	Femmes	Hommes	Total
de 61 à 65 ans	1	-	1	1	-	1
de 66 à 70 ans	1	-	1	-	-	-
de 71 à 75 ans	2	-	2	1	-	1
de 76 à 80 ans	3	1	4	3	1	4
de 81 à 85 ans	10	1	11	13	-	13
de 86 à 90 ans	18	1	19	10	2	12
de 91 à 95 ans	7	1	8	8	1	9
de 96 à 100 ans	4	-	4	4	1	5
+ de 100 ans	2	-	2	-	-	-
TOTAL	48	4	52	40	5	45

En 2012 :

Moyenne d'âge : 87 ans

Femmes : 92,30 % / Hommes : 7,70 %

En 2013 :

Moyenne d'âge : 85 ans

Femmes : 88,88 % / Hommes : 11,11 %

Analyse des alarmes sans intervenant extérieur

	2012	2013
Alarme sans cause apparent / anomalie technique	3	-
Angoisse ou dépression	-	1
Problème médical non urgent	-	1
Appel involontaire	209	164
Appel de confort / service à la personne	5	1
Echange d'informations	29	19
Essai spontané de l'abonné	38	20
TOTAL	284	206

Analyse des alarmes avec interventions

	2012	2013
Angoisse ou dépression	1	2
Chute	22	10
Appel involontaire	8	5
Appel de confort / service à la personne	9	4
Désorientation	3	1
Echange d'informations	1	1
Malaise / problème médical urgent	3	3
Problème médical non urgent	2	3
TOTAL	49	28

Analyse des interventions

	2012	2013
Intervenants déplacés		
Dépositaire des clés	45	20
Ambulance	1	1
Pompiers	7	5
Médecin traitant	3	1
Intervention contractuel	1	-
Total	57	27
Contacts Centre 15	2	3

Analyse des dénouements

	2012	2013
Hospitalisation	7	7
Entourage informé	11	8
Secours pour entourage abonné	-	1
Alarme à prendre en charge par le service psy	-	1

Trafic horaire des alarmes

En 2012

	Alarme nocturne	Alarme diurne
Chute et malaise	13,33 %	86,67 %
Essai spontané de l'abonné	0,00 %	100,00 %
Appel involontaire	8,70 %	91,30 %

En 2013

	Alarme nocturne	Alarme diurne
Chute et malaise	23,08 %	69,23 %
Essai spontané de l'abonné	0,00 %	100,00 %
Appel involontaire	9,47 %	89,35 %

Motifs de retrait :

	2012	2013
Décès	2	2
Déménagement	1	3
Hospitalisation	-	2
Maison de retraite	5	2
Trouve l'appareil inutile	1	2
Motif non communiqué	1	5
TOTAL	10	16

E ó LES RESIDENCES POUR PERSONNES AGEES

Il y a quatre Résidences pour Personnes Âgées dans la commune et quatre gestions différentes :

Les Lilas

Gérée par DIALOGE ó Siège Social Le Havre

Elle comprend : 44 logements dont 9 relevant du contingent communal (studios et F2) ó 43 sont occupés dont 14 par des personnes âgées de moins de 60 ans et le logement du gardien.

Les Camélias

Gérée par Logéal Immobilière ó Siège Social Yvetot

Elle comprend : 51 logements - 1 studio est occupé par une personne âgée, le reste par des adultes handicapés, des jeunes travailleurs et, en majorité, par des étudiants.

Les Hortensias

Gérée par SEMINOR ó Siège Social Fécamp

Elle comprend : 60 logements dont 19 vacants ó 5 logements sont occupés par des personnes de moins de 60 ans.

A compter du 1^{er} janvier 2014, la gestion de cet établissement est repris par le C.C.A.S.

La Roseraie

Gérée par le C.C.A.S. de Déville lès Rouen

Elle comprend : 53 logements (52 types I Bis et 1 type II) dont 16 vacants.

Pour la R.P.A. Les Camélias, se pose la question de sa gestion puisque Logéal Immobilière refuse d'attribuer des logements aux personnes âgées.

En 2012 et 2013, la seule R.P.A. gérée par le C.C.A.S. est « La Roseraie ».

1) Le classement de la Résidence et l'application de la réglementation incendie

Depuis 2007, le critère pris en compte pour déterminer la réglementation incendie est le G.M.P (Gir Moyen Pondéré) qui détermine le degré de dépendance des résidents, associé à un taux plafond de personnes âgées dépendantes classées en G.I.R. 1 et 2.

Pour la Résidence la Roseraie dont le G.M.P. est inférieur à 300 (141,58 points au 31.10.2013) et dont le taux de résidents classés en G.I.R. 1 et 2 est inférieur à 10 % (aucun résident en G.I.R. 1 et 2 au 31.10.2013), le C.C.A.S. a exercé son droit d'option pour que l'établissement conserve le statut d'établissement accueillant des personnes âgées autonomes (E.H.P.A.) et relève de la réglementation « habitation ».

Toute nouvelle personne accueillie à la Roseraie relève d'un G.I.R. compris entre 5 et 6 et la détermination du G.M.P. doit être effectuée chaque année.

	G.I.R. 1	G.I.R. 2	G.I.R. 3	G.I.R. 4	G.I.R. 5	G.I.R. 6	Total
Au 30.09.2012	0	0	0	4	4	35	43
Au 30.09.2013	0	0	1	3	6	28	38

2) Les résidents

Au 31.12.2012 : nombre de résidents

	- 65 ans	65 à 70 ans	71 à 75 ans	76 à 80 ans	81 à 85 ans	86 à 90 ans	91 à 95 ans	96 à 100 ans	TOTAL
Femmes	1	5	7	6	4	7	2	1	33
Hommes	4	1	3	1	0	1	0	0	10
Total	5	6	10	7	4	8	2	1	43

Moyenne d'âge : 77 ans et 1 mois

Ancienneté dans la résidence

	- de 5 ans	De 5 à 9 ans	De 10 à 14 ans	De 15 à 19 ans	De 20 à 24 ans	+ de 25 ans	TOTAL
Femmes	7	8	4	8	2	1	30
Hommes	8	2	1	2	0	0	13
Total	15	10	5	10	2	1	43

Au 31.12.2013 : nombre de résidents

	- 65 ans	65 à 70 ans	71 à 75 ans	76 à 80 ans	81 à 85 ans	86 à 90 ans	91 à 95 ans	96 à 100 ans	TOTAL
Femmes	1	3	5	7	2	7	3	0	28
Hommes	2	3	3	1	0	1	0	0	10
Total	3	6	8	8	2	8	3	0	38

Moyenne d'âge : 77 ans et 6 mois

Ancienneté dans la résidence

	- de 5 ans	De 5 à 9 ans	De 10 à 14 ans	De 15 à 19 ans	De 20 à 24 ans	+ de 25 ans	TOTAL
Femmes	7	8	8	6	3	1	33
Hommes	7	2	1	0	0	0	10
Total	14	10	9	6	3	1	43

3) La convention avec la Communauté de l'Agglomération Havraise

Afin de respecter la loi qui limite les établissements accueillant des personnes âgées à 6 étages, il avait été demandé aux personnes qui se trouvaient dans les 7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} étages de changer d'appartement au fur et à mesure que des logements se libéraient dans les six premiers étages. La résidence s'arrête désormais au 6^{ème} étage.

Pour préserver l'équilibre financier de la résidence, une convention a été signée en 2006 avec la Communauté de l'Agglomération Havraise afin de loger, dans les deux derniers étages, des étudiants de première année d'études médicales (médecine, kinésithérapie, chirurgie dentaire, sage femme), originaires de l'agglomération havraise. Ce dispositif concerne 16 logements des 8^{ème} et 9^{ème} étages ainsi que le T2 qui est utilisé, depuis la rentrée 2008, pour la répétition des cours. Cette convention a été renouvelée jusqu'à la rentrée scolaire 2013/2014.

La cohabitation entre les personnes âgées et les étudiants se déroule sans aucun problème.

La redevance versée par la C.O.D.A.H. au C.C.A.S. a été 78 027,96 € pour l'année scolaire 2012/2013 et de 66 838,90 € pour l'année 2013/2014. La C.O.D.A.H. verse également au C.C.A.S., en complément de la redevance annuelle, une somme forfaitaire de 800 € pour la réalisation des états des lieux d'entrée et de sortie et la demande d'installation de fourniture d'énergie pour chacun des logements occupés.

L'objectif de la C.O.D.A.H. a été de favoriser l'augmentation du nombre d'étudiants de l'agglomération havraise, inscrits en études médicales et de les aider à franchir le cap de la 1^{ère} année, grâce à un dispositif d'assistance au logement et de soutien pédagogique. A compter de la rentrée 2014, des cours de médecine devant être dispensés au Havre, la C.O.D.A.H. a décidé de mettre un terme à cette convention.

4) Le budget

La révision de la redevance prévue dans la convention entre l'État, Habitat 76 et le C.C.A.S. est appliquée, chaque année. Au 1^{er} juillet 2013, la redevance mensuelle a été fixée à 393,17 € pour les types I Bis et 545,84 € pour les types II : ce montant comprend le loyer, le chauffage et l'eau ; l'électricité n'est pas comprise.

L'établissement étant conventionné, les résidents peuvent bénéficier de l'A.P.L. : au 31 décembre 2013, 26 résidents (soit 59,09 %) bénéficient de l'A.P.L.

Le budget consacré à cet établissement a été de 214 602,14 € en 2012 et de 225 725,64 € en 2013.

La redevance de location que verse le C.C.A.S. à Habitat 76 s'élève pour l'année 2013 à 87 943,36 €. Cette somme correspond à des frais généraux, au remboursement des emprunts, aux provisions pour le chauffage et l'eau chaude, à la participation pour gros travaux... Depuis 2012, la redevance ne comprend plus le remboursement des emprunts (celui-ci étant terminé) ce qui représente la somme de 39 584,36 €.

5) Les travaux

Compte tenu de l'ancienneté du bâtiment, des interventions conséquentes seraient à prévoir notamment au niveau des canalisations, des volets roulants, de la façade avec un coût financier relativement important, ce qui nécessite une réflexion sur l'avenir de la Résidence.

F - LE PLAN CANICULE

Le Plan National Canicule mis en place depuis 2004 a pour objectif de définir les actions de prévention et de gestion de crise afin de réduire les effets sanitaires d'une vague de chaleur. Ce document comporte des obligations pour les Communes, notamment un suivi des personnes âgées isolées ainsi qu'un certain nombre de précautions sanitaires à prendre dans les établissements hébergeant des personnes âgées.

Plusieurs mesures ont été prises par le C.C.A.S. :

1) Recensement des personnes âgées et handicapées

La loi du 30 juin 2004, relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, a prévu l'établissement d'un fichier, en mairie, des

personnes particulièrement vulnérables. La finalité exclusive de ce registre est de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux en cas de déclenchement, par le Préfet, du plan départemental d'alerte.

Chaque année, un courrier est envoyé à tous les médecins, infirmières, pharmaciens, assistants sociaux, services d'aide à domicile leur demandant de nous signaler les personnes plus particulièrement isolées et vulnérables qu'ils peuvent être amenés à rencontrer dans le cadre de leurs fonctions. Dans le Déville Info, les personnes concernées, qui le souhaitent, sont invitées à se faire connaître auprès du C.C.A.S, en communiquant les renseignements permettant de les identifier et de les joindre.

Un registre a été ouvert en juin 2005 : à ce jour, treize personnes sont inscrites.

2) **Recensement des locaux collectifs de pièces climatisées ou rafraîchies**

En cas de période prolongée de forte chaleur, tous les lieux frais peuvent permettre de soulager et d'apporter un meilleur bien-être aux personnes les plus fragiles. Il est nécessaire pour cela de faire un recensement des lieux concernés.

A Déville lès Rouen, les lieux recensés sont :

- La résidence « La Roseraie » qui dispose d'une pièce rafraîchie,
- L'Église Saint-Pierre,
- La salle du Conseil Municipal.

3) **Mise en place d'un plan bleu à la résidence « La Roseraie »**

Il s'agit d'un document, qui détaille les modalités d'organisation à mettre en œuvre en cas de déclenchement d'une crise climatique majeure. Les points essentiels sont :

- la signature d'une convention avec le C.H.U. de Rouen, depuis juin 2006, afin d'organiser la prise en charge des résidents victimes de déshydratation grave en cas de canicule ;
- des recommandations de bonnes pratiques préventives ;
- l'utilisation d'une pièce rafraîchie à l'aide d'un climatiseur.

G ó LA FILANDIERE

L'établissement La Filandière (ex Jacinthes) est installé sur son nouveau site depuis la fin 2010. Entièrement neuf (pour un investissement de 16,5 millions d'euros), il offre des conditions d'hébergement exceptionnelles : chambres spacieuses et lumineuses, locaux collectifs très fonctionnels, unité de vie de taille modeste...

Il offre plusieurs types de service :

- 120 lits de type E.H.P.A.D. ;
- 4 lits d'accueil temporaire ;
- 10 lits d'accueil de jour ;
- la permanence des urgences médicales de nuit et de week-end end pour la vallée du Cailly.

L'hébergement des personnes âgées

En 2013, 25 personnes relevaient du G.I.R. 1, 41 du G.I.R. 2 et 19 du G.I.R. 3, et seulement 35 des G.I.R. 4, 5 et 6 : c'est dire la grande dépendance de 70 % d'entre eux.

Les résidents viennent de Deville pour 29 d'entre eux, soit environ 24 % des résidents de l'établissement.

L'âge moyen est de 86,9 ans pour les femmes et de 80,3 ans pour les hommes.

L'activité animation

Les résidents qui le peuvent, participent systématiquement aux manifestations pour les personnes âgées qu'organise la ville.

Un grand nombre d'activités est proposé aux résidents : ateliers mémoire, ateliers décoration, chorale, gymnastique douce....ainsi que des manifestations (après midi musical, repas à thème, marché de Noël...).

Par ailleurs ; des rencontres intergénérationnelles sont organisées avec la Maison de la Petite Enfance, les accueils de loisirs ou l'école Charpak située juste à côté.

Le budget

Le prix à la journée reste relativement abordable pour un établissement neuf : au 1^{er} mars 2014, il est passé de 56,04 ¤ à 57,02 ¤ pour l'hébergement auquel il faut ajouter au

titre de la dépendance, 23,80 € pour les G.I.R. 1 et 2, 15,10 € pour les G.I.R 3 et 4 et 6,41 € pour les G.I.R. 5 et 6.

Pour l'accueil de jour, le prix de journée est de 22,50 € auquel il faut ajouter au titre de la dépendance 21,12 € pour les G.I.R. 1 et 2, 13,40 € pour les G.I.R. 3 et 4 et 5,69 € pour les G.I.R. 5 et 6.

À noter qu'environ 26 % des résidents bénéficient de l'aide sociale.

Le budget de l'établissement s'est élevé en 2011 à 6,6 millions d'euros, dont 4,7 pour les charges de personnel correspondant à 134 emplois équivalent temps plein.

Un service important porté par l'établissement est le S.S.I.A.D., pour les soins à domicile sur la vallée du Cailly. Il concerne pour 16 % de son activité environ, des habitants de Deville. Il mobilise 17 personnes en équivalent temps plein.

LE LOGEMENT

A- LES DOSSIERS DE DEMANDE DE LOGEMENT DEPOSES EN MAIRIE

Le numéro unique et la réforme de la demande de logement locatif social

En 2011, est entrée en vigueur la réforme de la demande de logement social : dans l'esprit de la loi, la mise en place d'un formulaire unique de demande et d'un nouveau dispositif informatique d'enregistrement des demandes avait pour objectif de simplifier les démarches des demandeurs qui n'ont qu'un seul enregistrement à effectuer même s'ils ciblent plusieurs communes dans leur demande de logement social. En effet, grâce au fichier unique, les bailleurs, réservataires et collectivités territoriales qui sont services enregistreurs ont connaissance de ces demandes et peuvent les traiter même s'ils ne les ont pas enregistrées.

Toute première demande donne lieu à la délivrance d'une attestation comportant notamment un numéro départemental unique et le délai à partir duquel le candidat peut saisir une commission de médiation au titre du droit opposable au logement (D.A.L.O.). L'obtention d'un numéro unique garantit l'examen de la demande mais n'assure pas une priorité pour son traitement.

Les collectivités locales ont la possibilité de devenir « service enregistreur » ce qui leur permet de proposer à leurs administrés un service de proximité. C'est le choix qui a été fait par la Commune.

Statistiques produites par l'Infocentre Numéro Unique

Ces statistiques portent sur l'ensemble des demandes enregistrées dont le premier choix est la commune de Déville lès Rouen.

Ancienneté de la demande

	Au 31 décembre 2012		Au 31 décembre 2013	
- d'un an	398	62,78 %	394	65,02 %
1 à 2 ans	158	24,92 %	124	20,46 %
2 à 3 ans	44	6,94 %	56	9,24 %
3 à 4 ans	21	3,31 %	17	2,81 %
4 à 5 ans	4	0,63 %	7	1,16 %
5 à 10 ans	6	0,95 %	6	0,99 %
+ de 10 ans	3	0,47%	2	0,33 %
TOTAL	634	100 %	606	100 %

Age du demandeur

	Au 31 décembre 2012		Au 31 décembre 2013	
- de 20ans	13	2,05 %	5	0,83 %
20 à 24 ans	105	16,56 %	85	14,03 %
25 à 29 ans	128	20,19 %	116	19,14 %
30 à 34 ans	72	11,36 %	77	12,71 %
35 à 39 ans	63	9,94 %	63	10,40 %
40 à 44 ans	62	9,78 %	59	9,74 %
45 à 49 ans	53	8,36 %	56	9,24 %
50 à 54 ans	42	6,62 %	51	8,42 %
55 à 59 ans	39	6,15 %	30	4,95 %
60 à 64 ans	22	3,47 %	24	4,13 %
65 à 69 ans	10	1,58 %	16	2,64 %
70 à 74 ans	8	1,26 %	10	1,65 %
+ 75 ans	17	2,68 %	13	0,83 %
TOTAL	634	100 %	606	100 %

Taille du ménage

	Au 31 décembre 2012		Au 31 décembre 2013	
1 personne	232	36,59 %	235	38,78 %
2 personnes	181	28,55 %	176	29,04 %
3 personnes	101	15,93 %	83	13,70 %
4 personnes	71	11,20 %	72	11,88 %
5 personnes	29	4,57 %	21	3,47 %
6 personnes	12	1,89 %	9	1,49 %
7 personnes	4	0,63 %	7	1,16 %
+ de 8 personnes	4	0,63 %	3	0,50 %
TOTAL	634	100 %	606	100 %

Nombre de demandes de logement déposées chaque année en Mairie :

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Dévillois	152	191	187	171	206	173	182	169	155	169	181
Hors commune	271	237	323	397	361	317	335	302	237	171	208
Total	423	428	510	568	567	490	517	471	392	340	389

F1 : 13,37 % - F2 : 24,68 % - F3 : 38,05 % - F4 : 20,56 % - F5 : 3,08 % - F6 : 0,26 %

La demande en F3 reste durablement la plus forte.

Les dossiers sont utilisés :

- lors de l'attribution d'un logement vacant relevant du contingent communal : la priorité est donnée alors aux habitants de la Commune ou aux salariés travaillant sur Déville lès Rouen et ne bénéficiant pas du 1 % logement,
- pour être transmis à l'organisme de 1 % logement (participation des employeurs à l'effort de construction) auprès duquel l'employeur du demandeur cotise.

B - LA RESIDENCE LE GRAND CEDRE

La résidence « Le Grand Cèdre », gérée par ADOMA (anciennement Sonacotra) a été mise en service en septembre 1965. Elle a été réhabilitée en 2 phases, en 2011 et en 2013 et depuis, a le statut de « résidence sociale ».

Au terme des travaux, la capacité est de 163 studios (au lieu de 197) répartis sur 4 niveaux avec ascenseurs) entièrement autonomes avec kitchenette équipée et salle de bains. Ces logements peuvent accueillir des personnes isolées, des familles monoparentales ou des couples avec enfant de moins de 4 ans. Ils sont répartis en :

- 78 studios de 16,5 m²,
- 60 studios de 18 m²,
- 20 studios de 23 m²,
- 5 studios de 37 m².

43 logements sont équipés pour accueillir des personnes à mobilité réduite.

L'objectif de la résidence sociale est d'offrir des logements transitoires principalement à des personnes en situation précaire. Le contrat d'entrée est conclu pour une période d'un an, renouvelable 1 fois.

Les logements sont conventionnés à l'Aide Personnalisée au Logement ce qui permet au résident de s'acquitter, tous les mois, d'une redevance adaptée à ses ressources, qui comprend toutes les charges : eau chaude et froide, électricité, chauffage, mobilier, blanchissage des draps, entretien des espaces collectifs.

Il est prévu un accompagnement social afin de permettre aux résidents d'accéder à un logement autonome. Cet accompagnement est assuré par l'association « Ensemble vers l'insertion et l'emploi ».

A noter que sur l'ensemble des résidents, 60, ne sont pas concernés par cette condition de durée.

Situation personnelle

Situation personnelle	Au 31/12/2012		Au 31/12/2013	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux
Isolés	69	100 %	146	95,42 %
Hommes seuls	64		132	
Femmes seules	5		14	
Familles monoparentales	-	-	2	1,31 %
Avec 1 enfant	-	-	2	
Couples sans enfants	-	-	3	1,96 %
Couples avec enfants	-	-	2	1,31 %
Avec 1 enfant	-	-	2	
TOTAL	69	100 %	153	100 %

Occupation

Tranche d'âge	Au 31/12/2012		Au 31/12/2013	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux
18 à 24 ans	0	0 %	6	3,80 %
25 à 34 ans	9	13,04 %	29	18,35 %
35 à 44 ans	15	21,74 %	35	22,15 %
45 à 54 ans	14	20,29 %	26	16,46 %
55 à 59 ans	12	17,39 %	14	8,86 %
60 à 64 ans	7	10,14 %	12	7,59 %
65 à 70 ans	9	13,04 %	20	12,66 %
Plus de 70 ans	3	4,36 %	16	10,13 %
TOTAL	69	100 %	158	100 %

Situation des résidents

Situation professionnelle	Au 31/12/2012		Au 31/12/2013	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux
Retraité	16	23,19 %	39	24,68 %
Pensionné	1	1,45 %	4	2,53 %
Chômage	9	13,04 %	13	8,23 %
Salariés	10	14,49 %	15	9,49 %
RSA	28	40,58 %	79	50,00 %
Étudiant			1	0,63 %
Stagiaire			1	0,63 %
Autre	5	7,25 %	6	3,80 %
TOTAL	69	100 %	158	100 %

Nationalité

Nationalité	Au 31.12.2012		Au 31.12.2013	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux
Français	53	76,81 %	93	60,76 %
Africains	15	21,74 %	53	33,54 %
Européens	0	0,00 %	0	0,00 %
Autre	1	1,45 %	9	5,70 %
TOTAL	69	100 %	158	100 %

C - L'Opération de R.U.

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat à Renouvellement Urbain (O.P.A.H. à R. U.) de la Vallée du Cailly a été initiée en 2010 par la C.R.E.A., en lien avec le Département et l'Agence Nationale de l'Habitat (A.N.A.H.), pour aider les propriétaires occupants ou les propriétaires bailleurs à réhabiliter leur logement, par le biais de subventions et d'un accompagnement personnalisé et gratuit et ainsi lutter contre les logements insalubres ou indécents.

Les aides concernent des travaux de rénovation thermique, d'amélioration du logement, d'adaptation du logement à la perte d'autonomie ou de remise aux normes d'habitabilité en cas de fortes dégradations.

L'obtention des aides est soumise à des conditions :

- le propriétaire occupant ne doit pas dépasser les conditions de ressources fixées par le dispositif, les travaux doivent être réalisés par un professionnel.....
- pour le propriétaire bailleur, il n'y a pas de condition de ressources mais les loyers doivent être conventionnés pendant 9 ans.

Le bilan

Sur la période 2010-2013, il a été comptabilisé 506 contacts dont 128 sur la commune de Déville lès Rouen : 92 propriétaires occupants et 36 propriétaires bailleurs. On observe une certaine corrélation avec le nombre de logements subventionnés puisque 40 % (soit 26 logements) sont situés sur la Commune de Déville lès Rouen avec 16 dossiers de propriétaires bailleurs et 11 dossiers de propriétaires occupants.

Le montant total des travaux engagés sur l'ensemble du périmètre de l'OPAH-RU est de 3 521 462,94 €. Il est de 935 457,36 € pour la commune de Déville, subventionné à hauteur de 515 903,94 € par la C.R.E.A, l'A.N.A.H et le Conseil Général de Seine-Maritime.

Cette opération s'est terminée fin 2013 mais la C.R.E.A a lancé pour une nouvelle période de trois ans (2013-2015) un programme d'amélioration de l'habitat sur les 71 communes de son territoire : il s'agit du « Programme d'Intérêt Général » (P.I.G) dont les grands axes sont le traitement de l'habitat indigne, la lutte contre la précarité énergétique et l'adaptation des logements au vieillissement et au handicap.

D 6 LE LOGEMENT

Les logements sociaux sont gérés par différents organismes H.L.M. :

- 1) Logéal et Fondation des Petits Logements (rue du Petit Aulnay, rue des Jumelages, place Salengro, rue de Verdun, rue Joseph Hue, rue Ferdinand Thiault)
- 2) LOGIREP (rue Joseph Hue)
- 3) LOGISEINE (quartier Fontenelle, Impasse Parquet)
- 4) Habitat 76 (rue de la Paix, rue de Verdun, le Tronquay, quartier Fresnel, Résidence Chante Reine)
- 5) La Plaine Normande (rue de la Paix, sente aux Loups)
- 6) Et plus récemment Quevilly Habitat (Villa Belysa, résidence Les Châtaigniers).

Lors du dernier rapport, le parc existant se répartissait ainsi : 203 logements pavillonnaires et 1 258 appartements.

Plusieurs opérations sont maintenant réalisées et s'ajoutent à ce parc :

- * Résidence « Ile aux Moines » (Logiseine) : 27 logements sociaux.
- * Résidence « l'Escale » : 55 logements dont 19 logements sociaux avec Logiseine.
- * Résidence « Chante Reine » (Habitat 76) : 66 logements sociaux, rue Gambetta.
- * Passage Amand Dauge : (Logiseine) 5 logements sociaux.
- * Impasse Parquet « Résidence des rivières » (Logiseine) : 20 logements sociaux.
- * Résidence « La Châtaigneraie » (Quevilly Habitat) : 40 logements sociaux, allée Marcel Clément.

Trois opérations sont en cours de réalisation :

- Investir Immobilier / La Plaine Normande : 66 logements dont 36 logements sociaux (Plaine Normande) 6 / 7 Avenue du Général Leclerc,
- Rue Saint Siméon : 34 logements sociaux (Logiseine). Début de la construction, fin 2013,
- ICADE, 33 bis avenue Carnot : 22 logements sociaux avec Logéal,

Au total, sur la période 2006 à 2012, le nombre de logements collectifs ou individuels groupés, nouvellement construits s'élève à 600 logements : 323 privés et 277 sociaux. Sur 600 logements, il y a 178 T2, 263 T3, 132 T4, 27 T5.

Au total, il y avait en 2010, 56 % de locataires et 43 % de propriétaires occupants sur la commune.

Au regard de la loi S.R.U., le pourcentage de logement sociaux atteint 35 %.

Lors d'impayés de loyers, soit à la demande du bailleur social, soit à la demande des services de la Préfecture s'il y a eu une demande de concours de la force publique suite à un jugement d'expulsion, le C.C.A.S. essaie d'intervenir auprès des locataires afin d'examiner les raisons de leur endettement et les aider à construire un plan d'apurement de la dette. Ce dialogue, s'il évite pas les expulsions, en limite considérablement le nombre.

Ainsi, en 2012, 18 nouveaux dossiers de dette locative ont été ouverts par le C.C.A.S et en 2013, 43.

Suite à une décision unanime du Conseil Municipal en 2004, les logements sociaux (pavillons ou appartements) ne sont pas mis à la vente, cela pour permettre aux jeunes générations de bénéficier des mêmes conditions de logement que leurs parents. L'augmentation des coûts, la rareté des terrains à bâtir, nous invitent à rester vigilants, pour maintenir une mixité sociale, un équilibre entre pavillons sociaux et pavillons privés sur la Commune.

Il convient de rappeler le trop grand nombre encore, de logements vétustes, voir insalubres, loués parfois très cher, à des personnes en très grande difficulté. C'est la raison pour laquelle a été engagé avec la C.R.E.A. un programme d'amélioration de l'habitat pour aider à la rénovation des logements anciens ou insalubres.

Des projets restent en attente de démarrage sur l'ancien site des Jacinthes ou en cours de finalisation sur l'ancien site Spie rue Jules Ferry.

Enfin la Fondation pour les Petits Logements qui possède 178 logements sur Déville, gérés par Logéal est en cours d'évolution. Cette Fondation devrait rester Fondation pour la construction de logements pour handicapés ou personnes âgées.

E - LA DOMICILIATION

1) La procédure

Toute personne ne disposant pas d'un domicile stable peut élire domicile auprès d'un organisme agréé par le Préfet ou du C.C.A.S qui dispose d'un agrément de droit. La domiciliation permet de prétendre aux prestations légales ainsi qu'à la délivrance d'un titre national d'identité, à l'inscription sur les listes électorales ou à l'aide juridique.

Est considérée comme « personne sans domicile stable » toute personne qui ne dispose pas d'une adresse lui permettant d'y recevoir et d'y consulter son courrier de façon constante (personnes qui sont hébergées de façon temporaire chez des tiers, celles qui recourent aux centres d'hébergement d'urgence de façon inconstante...).

Le C.C.A.S ne peut refuser la domiciliation que si la personne n'a aucun lien avec la commune et doit alors motiver sa décision. Les éléments qui peuvent déterminer le lien avec la commune sont les suivants : exercice d'une activité professionnelle, exercice de l'autorité parentale sur un enfant qui y est scolarisé, présence de liens familiaux, hébergement chez une personne demeurant dans la commune...

L'élection de domicile a une durée de validité d'un an. Elle est renouvelable de plein droit, après un nouvel entretien, si la personne remplit toujours les conditions. Cependant elle peut prendre fin si l'intéressé le demande, si l'intéressé a recouvré un domicile stable ou s'il ne dispose plus de lien avec la commune ou si l'intéressé ne s'est pas présenté pendant plus de trois mois consécutifs.

Chaque demande de domiciliation donne lieu à un entretien afin de déterminer le lien avec la commune. C'est aussi l'occasion de conseiller et d'orienter la personne dans ses démarches. La personne doit ensuite passer régulièrement retirer son courrier auprès du C.C.A.S., le matin entre 8 h 30 et 12 h 30. L'enregistrement des visites permet de vérifier la fréquence de retrait.

2) Les chiffres

Nombre total d'élections de domicile en cours au 31.12.2011 : **1**

	2012	2013
Nombre total d'élections de domicile en cours de validité au 31/12	3	14
Nombre total de personnes domiciliées au 31/12	4	15
Nombre total de nouvelles élections de domicile	4	14
Nombre total de radiations	1	3
Nombre total de refus	1	0

L'augmentation des domiciliations concerne tous les C.C.A.S. de l'agglomération de Rouen :

- au 30 juin 2012 : 581 domiciliations auprès des C.C.A.S. soit 39 % du total des domiciliations;

- au 30 juin 2013 : 1 022 domiciliations auprès des C.C.A.S soit 56 % du total des domiciliations.

Cette augmentation s'explique par les difficultés dues à la conjoncture et par la restructuration des associations agréées dont l'activité de domiciliation a diminué. Il est à noter également que le C.C.A.S de la Rouen, du fait de l'augmentation des demandes, réoriente les demandeurs vers les différents CC.A.S. de l'agglomération lorsque ceux-ci n'ont pas de lien avec la Ville de Rouen.

LA SANTE ET LE HANDICAP

A ó LA SANTE

Ouverte le 1^{er} septembre 2005, la maison médicale pour le secteur de garde de la Vallée du Cailly fonctionne directement avec le S.A.M.U. qui en fonction du degré de gravité oriente les patients soit vers l'hôpital, soit vers la maison médicale. Les horaires d'ouverture sont : du lundi au vendredi, de 20 heures à 24 heures, le samedi de 12 heures à 24 heures et le dimanche de 8 heures à 24 heures. Pour les autres tranches horaires, des visites sont assurées par des médecins de l'A.R.U.M. (Association Rouennaise des Urgences Médicales).

Cette maison médicale, lors de sa création, a été installée dans un local situé en bas du bâtiment situé au 308, route de Dieppe et appartenant à la Commune. Elle a depuis intégré les nouveaux locaux de la Filandière.

B ó LE HANDICAP

1) Aides pour la restauration scolaire

Certains enfants, du fait de leur handicap, doivent être scolarisés dans une classe spéciale, en école primaire. Ces classes n'existent plus à Déville ce qui oblige ces enfants à être scolarisés sur d'autres communes comme le Houlme, Maromme ou Montville. De ce fait, les familles doivent acquitter le plein tarif pour les repas alors qu'elles bénéficieraient d'un tarif réduit sur Déville.

Le C.C.A.S prend donc en charge la différence entre le prix facturé par les autres communes et celui qui serait pratiqué à Déville, en fonction du quotient familial.

Pour l'année scolaire 2011/2012, une famille a bénéficié de cette aide ainsi que quatre familles pour l'année scolaire 2012/2013.

2) **Subventions aux associations**

Chaque année, le C.C.A.S est amené à verser des subventions aux associations qui accueillent au sein de leur structure, des enfants handicapés dont la famille est domiciliée sur la Commune. Ces subventions permettent d'aider les associations à financer diverses activités organisées pour ces enfants.

En 2012

Nom de l'association bénéficiaire	Montant en euros
Essor	46 €
A. V.M.E.H.	80 €
Centre Normandie Lorraine	46 €
Envol Saint-Jean	92 €
J.A.L.M.A.L.V.	50 €
TOTAL	314 €

En 2013

Nom de l'association bénéficiaire	Montant en euros
Essor	92 €
A. V.M.E.H.	80 €
Envol Saint-Jean	138 €
J.A.L.M.A.L.V.	50 €
TOTAL	360 €

3) La Commission Communale d'Accessibilité

La Commission s'est réunie le 9 avril 2014 pour faire un point sur l'état d'avancement des études et des travaux.

Le Conseil Municipal a pris acte, dans sa séance du 30 janvier 2014, du rapport annuel de cette commission dont les points essentiels sont les suivants.

Les réflexions ont, jusqu'à présent, porté principalement sur les écoles Crétay et Jean-Jacques Rousseau, le Centre Culturel Voltaire et les gymnases Anquetil, Gynemer et Ladoumègue. Le Centre de Loisirs situé rue Thiault, étant en restructuration, sera de fait mis aux normes en terme d'accessibilité et l'école Hélène Boucher ayant été désaffectée n'a pas pour l'instant fait l'objet d'aucune réflexion en terme d'accessibilité si ce n'est le diagnostic établi en 2008.

En définitive, en ce qui concerne :

L'école Crétay :

Les travaux intérieurs et extérieurs de mise en accessibilité ont été réalisés.

L'école Jean-Jacques Rousseau :

Une dérogation a été sollicitée auprès de la sous-commission départementale d'accessibilité fin 2012, pour les aménagements extérieurs. Celle-ci a été refusée. Les membres de la commission ont donc décidé de ne réaliser aucuns travaux extérieurs, hormis les travaux de marquage au sol et d'adaptation de mains courantes.

Le Centre Culturel Voltaire :

Une dérogation a été sollicitée auprès de la sous-commission départementale début 2013, pour les aménagements extérieurs. Celle-ci a été refusée. Les membres de la commission ont donc décidé de ne réaliser aucuns travaux extérieurs. En ce qui concerne les aménagements intérieurs, les membres de la commission ont validé la proposition consistant en une réflexion complète au sujet du bâtiment : accessibilité, sécurité incendie, thermique...

Le gymnase Guynemer :

Les travaux extérieurs consistant en la mise en place d'une place de stationnement Personne à Mobilité Réduite (P.M.R), d'une rampe d'accès côté entrée sportifs, d'une signalétique extérieur, de bandes d'éveil à la vigilance ont été réalisés.

Le gymnase Ladoumègue :

Les travaux d'aménagement extérieur consistant en la création d'une place de stationnement P.M.R. ont été réalisés courant septembre 2012 alors que les travaux de réaménagement des vestiaires, des douches et des 2 sanitaires visiteurs sont prévus courant 2014.

Le gymnase Anquetil :

Une partie des travaux a été réalisée, tant à l'extérieur avec la création d'un stationnement P.M.R. et la mise en œuvre d'une bande de guidage qu'à l'intérieur avec la mise aux normes de l'escalier du hall, le réaménagement des vestiaires et des douches.

CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

- 1) La situation économique générale comprime de nombreuses aides à caractère social comme l'A.P.L., l'A.P.A. La commune par ailleurs voit ses marges de manœuvre réduites par les baisses de dotation ou subvention, ce qui contraint les tarifs sociaux (Restauration, Accueil de Loisirs, etc.).
- 2) La commune en matière d'emploi continuera à développer ses partenariats avec le Pôle Emploi, la Mission Locale et bien sûr la C.R.E.A. (pépinière) qui avec la métropole, prend en charge totalement le développement économique.
- 3) L'ouverture des nouvelles salles municipales offre de meilleures conditions pour l'activité des associations favorisant ainsi la création du lien social ou la solidarité.
- 4) La Filandière offre des conditions d'hébergement exceptionnelles pour les personnes âgées dépendantes. Les services annexes comme le S.S.I.A.D., l'accueil de jour doivent être développés. La création d'un C.L.I.C. pour mieux informer les familles reste un objectif prioritaire pour faciliter l'accompagnement de l'accueil à domicile.
- 5) Une réflexion doit se poursuivre pour la rénovation des bâtiments de la R.P.A. La Roseraie et des Hortensias, dont la commune a repris en charge la gestion au début 2014.
- 6) La rénovation du foyer Adoma offre une résidence sociale de grande qualité. C'est une charge sociale que la commune assure même si le relogement des résidents ne peut être envisagé sur le seul territoire de la commune.
- 7) En matière de santé, les départs à la retraite des professionnels de santé impose leur renouvellement pour assurer des services de qualité. La commune favorise tous les projets d'accueil collectif pour y faire face comme il a été fait avec le poste de police, le laboratoire de biologie, ou la Maison des Kinés, ou la Maison médicale de garde, maintenant réinstallée à la Filandière.
- 8) L'accessibilité des personnes à mobilité réduite est une préoccupation permanente. L'effort déjà engagé sur la voirie ou autres bâtiments doit être poursuivi en fonction de nos capacités financières.

9) Face à la crise du logement, la construction de nouveaux logements sociaux reste prioritaire. Les projets mixtes seront favorisés. Pour y parvenir une politique de veille est indispensable en coopération avec la C.R.E.A. et l'E.P.F.N.

10) La lutte contre l'habitat dégradé ou insalubre doit être poursuivie. La C.R.E.A., à travers la métropole prend en charge cette compétence.

11) L'évolution des rythmes scolaires nous a conduits à faire évoluer les dispositifs du temps du midi, de garderies péri scolaires, ou d'accueils de loisirs. L'élargissement de l'accueil des enfants de 3 à 6 ans est maintenant en place avec les nouveaux locaux. L'élargissement de l'accueil de la petite enfance à travers des M.A.M. (Maison d'Assistantes Maternelles) doit être poursuivi.

COMPTE ADMINISTRATIF 2012 2013

COMMUN ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE

SCA: ECO et EAG

Nature	Libellé	CA 2012	CA 2013
	DÉPENSES	29 178,65	31 603,34
	01 Opérations non ventilables	0,00	0,00
ECO	042 Opérations d'ordre de transfert entre section		
	6811 Dotations aux amortissements des immob.Corp.Inc		
EAG	67 Charges exceptionnelles	0,00	
	6718 Autres charges exceptionnelles/opé de gestion		
EAG	02 Administration générale	5 028,35	4 870,72
	011 Charges à caractère général	5 028,35	4 870,72
	604 Achats d'études, prestations de services	358,80	125,58
	60632 Fournitures de petit équipement		
	6064 Fournitures administratives	53,98	82,58
	6156 Maintenance des logiciels ccas	3 319,56	3 380,72
	6182 Documentation générale	805,47	778,64
	6184 Versements à des organismes de formation		
	6225 Indemnité au comptable	490,54	503,20
	6232 Fêtes et cérémonies		
ECO	5210 Serv.com.-serv.caract.social pr.pers.handicap.& I	322,00	230,00
	65 Autres charges de gestion courante	322,00	230,00
	6574 Subventions	322,00	230,00
ECO	5230 Serv.communs-act.fav.des pers.en diff.(bq.alim.)	12 182,71	13 014,98
	012 Charges de personnel	10 147,71	10 979,98
	6332 Cotisations versées au F.N.A.L.	21,27	9,79
	6336 Cotisations centre national et de gestion	1,34	
	64131 Rémunérations non titulaires	0,76	
	64168 Autres emplois d'insertion (cae bq.Alim.)	9 034,19	9 815,74
	6451 Cotisations a l'urssaf	174,03	166,47
	6453 Cotisations aux caisses de retraites	318,24	359,89
	6454 Cotisations aux assedic	574,88	628,09
	6475 Médecine du travail, pharmacie	23,00	
	65 Autres charges de.gest.courantes	2 035,00	2 035,00
	6574 Subventions	2 035,00	2 035,00
ECO	5232 Services-act.fav.des pers.en diff.	584,60	1 090,37
	011 Charges à caractère général	584,60	1 090,37
	60628 Autres fournitures non stockées		
	60632 Fournitures de petit équipement		389,53
	614 Charges locatives et de co-pro.	584,60	700,84
	61522 Batiments		
	678 Autres charges exceptionnelles		
ECO	5234 Aides aux pers-act.fav.des pers.en diff.	2 380,98	1 886,15
	65 Autres charges de gestion courante	2 380,98	1 886,15
	6561 Secours d'urgence (régie d'avances)		
	6568 Autres secours	2 380,98	1 886,15
ECO	63 Aides à la famille	8 680,01	10 511,12
	65 Autres charges de gestion courantes	8 680,01	10 511,12
	6562 Aides	7 750,01	9 581,12
	6574 Subventions	930,00	930,00

COMPTE ADMINISTRATIF 2012 2013

COMMUN ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE

SCA: ECO et EAG

Nature	Libellé	CA 2012	CA 2013
	RECETTES	47 228,77	51 415,78
EAG	01 Opérations non ventilables	30 040,68	32 309,74
	02 Résultat de fonctionnement reporté	845,00	600,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté	845,00	600,00
	73 Impôts et taxes	131,33	135,67
	7363 Impôts sur les spectacles	131,33	135,67
	74 Dotations et participations	28 275,00	30 959,00
	7474 Subvention de la commune	28 275,00	30 959,00
	77 Produits exceptionnels	789,35	615,07
	7713 Libéralités reçues	789,35	615,07
ECO	5230 Serv.communs-act.fav.pers.en difficult.	5 263,28	8 066,04
	013 Atténuations de charges	5 263,28	8 066,04
	6419 Remb.sur rémunération des personnes(cae bq.)	5 263,28	8 066,04
ECO	5232 Services-act.fav.pers.en difficult.	56,81	0,00
	77 Produits exceptionnels	56,81	0,00
	7718 Autres produits exceptionnels /opérations de gest.		
	773 Mandats annules ou atteints par la déchéance quad.	56,81	
ECO	5234 Aides aux pers-act.fav.pers.en difficult.	0,00	0,00
	75 Autres produits de gestion courante	0,00	0,00
	758 Produits divers de gestion courante (remb.secoures)		
ECO	5235 Action d'Aide Sociale Légale-act.fav.pers.en difficult.	0,00	0,00
	74 Dotations et participations	0,00	0,00
	7473 Département supprimer depuis 07/2009		
ECO	5236 Action d'insertion-act.fav.pers.en difficult.	11 868,00	11 040,00
	74 Dotations et participations	11 868,00	11 040,00
	7473 Département	11 868,00	11 040,00
	RÉSULTAT COMMUN ET ADMINIST.GÉNÉRALE	18 050,12	19 812,44

COMPTES ADMINISTRATIF 2012 et 2013

RÉSIDENCE LA ROSERAIE

SCA : HRO

Nature	Libellé	CA 2012	CA 2013
61	Services en faveur des personnes âgées		
	DÉPENSES	214 602,14	225 725,64
01	Opérations non ventilables	0,00	0,00
	023 Virement à la section d'investissement	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00
02	Administration générale du ccas	0,00	0,00
	Chapitre 011-	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00
611	Établissements	214 602,14	225 725,64
	011 Charges à caractère général	173 803,73	184 628,66
604	Achats d'études ,prestations	388,72	
60611	Eau et Assainissement (collectif)	6 807,57	9 659,76
60612	Energie-Electricité (Habitat76 + électricité parties comm.)	40 139,69	47 857,91
60628	Autres fourn.Non stockées	1 811,65	835,80
60631	Fournitures d'entretien	812,34	1 022,89
60632	Fournitures de petit équipt.	997,75	1 125,07
6132	Locations immobilières	55 554,68	57 239,36
61522	Bâtiments	7 313,28	2 225,70
6156	Maintenance	7 049,68	7 619,49
616	Primes d'assurances	1 690,90	2 269,73
6188	Autres frais divers		
6225	Indemnité régisseur	160,29	161,59
6262	Frais de télécommunicat.	1 029,94	1 047,67
627	Services bancaires et assimilés	46,64	16,55
6283	Frais de nettoyage des loc.(vérandas)	247,57	150,22
63512	Taxes foncières + Taxe OM.	49 487,00	53 128,00
637	Autres Impôts (sacem)	266,03	268,92
	012 Charges de personnel	40 798,41	41 096,98
6218	Autre personnel extérieur	11 641,08	11 313,52
6332	Cotisation versée au F.N.A.L.	4,43	12,86
6336	Cotisations au CNFPT et centre de gestion	311,14	331,55
64111	Rémunération principale	17 065,07	17 556,49
64112	Indemnité de résidence et suppl.famil.	170,56	172,80
64118	Autres indemnités	2 134,31	2 017,35
64131	Rémunération non titulaires	107,57	
6451	Cotisation à l'urssaf	3 089,97	3 108,88
6453	Cotisations aux caisses ret.	4 909,28	5 203,45
6454	Cotisations aux assedics	6,45	
6455	Cotisations pour assurances du personnel	134,14	151,17
6456	Verst.au fnc du suppl.	241,00	244,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	84,00	72,00
6474	Versements aux autres %uvres sociales	767,61	781,11
6475	Médecine travail	131,80	131,80
	67 Charges exceptionnelles	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		
	RECETTES	571 261,22	674 304,89
01	Opérations non ventilables	275 848,11	387 374,22
	002 Résultat de fonctionnement reporté	275 848,11	387 374,22
002	Résultat de fonctionnement reporté	275 848,11	387 374,22
	74 Dotations et Participations	0,00	0,00
7474	Subvention de la commune		
611	Établissements	295 413,11	286 930,67
	013 Atténuations de charges	0,00	181,28
6419	Remboursements sur rémunérations du pers		
6459	Remboursements sur charges de S.S et prévoy		181,28
	70 Produits des services	4 076,92	4 026,62
70605	Prestations de services(encais.machine laver)	273,00	263,90
70878	Facturés à d'autre redevables	3 803,92	3 762,72
	75 Autres produits de gestion courante	291 332,55	282 371,84
752	Revenus des immeubles	291 332,55	282 371,84
	77 Produits exceptionnels	3,64	350,93
7718	Autres produits exceptionnels s/opérations de gest.	3,64	0,44
773	Mandats annulés sur exercices antérieurs		26,59
7788	Produits exceptionnels divers		323,90
	RESULTAT ROSERAIE	356 659,08	448 579,25

COMPTE ADMINISTRATIF 2012 et 2013

PERSONNES AGEES

SCA : HPA

Nature	Libellé	CA 2012	CA 2013
61	Services en faveur des personnes âgées		
	DÉPENSES	204 598,89	224 535,80
01	Opérations non ventilables	0,00	
	023 Virement à la section d'investissement		
023	Virement à la section d'investissement		
02	Administration générale du ccas	0,00	0,00
	Chapitre 011-	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions (marchés)		0,00
610	Autres serv.-en fav.pers.âgées	204 598,89	224 535,80
	011 Charges à caractère général	145 238,72	164 090,15
60401	Achats d'études,prestations(voyages)	58 159,00	71 126,35
60402	Achats d'études,prestations(sort.opérettes)	6 338,80	11 264,50
60403	Achats d'études, prestations(animations)	14 652,33	14 723,17
60404	Achats d'études, prestations (téléass.)	506,09	569,97
60623	Alimentation		103,29
60628	Autres fourn.Non stockées	89,62	32,58
60632	Fournitures de petit équipt.	124,50	
6064	Fournitures administratives		
6135	Locations mobilières		
616	Primes d'assurances	134,52	148,68
6225	Indemnités au comptable et régisseur	110,00	210,00
6232	Fêtes et cérémonies	52 271,62	52 532,77
6237	Publications	1 830,71	1 807,51
6247	Transports collectifs	9 791,09	10 468,00
627	Services bancaires et assimilés	28,90	4,60
637	Autres impôts (sacem)	1 201,54	1 098,73
	012 Charges de personnel	2 092,84	2 164,44
6332	Cotisation versée au F.N.A.L.(gym.douce)	0,30	1,35
6336	Cotisations au CNFPT	26,54	28,95
64131	Rémunération principale	1 473,93	1 522,47
6451	Cotisation à l'urssaf	444,00	459,65
6453	Cotisations aux caisses ret.	52,40	55,11
6454	Cotisations aux assedics	95,67	96,91
	65 Autres charges de gestion courante	57 267,33	58 281,21
6574	Subventions	57 267,33	58 281,21
	Seminor	39 267,33	40 131,21
	Anciens travailleurs	18 000,00	18 150,00
	67 Charges exceptionnelles	0,00	0,00
673	Titres annulés sur ex.antérieurs		
	RECETTES	225 499,20	262 270,82
01	Opérations non ventilables	146 763,00	165 399,32
	002 Résultat de fonctionnement reporté	1 900,00	7 250,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 900,00	7 250,00
	77 Produits exceptionnels		15 970,32
7711	Dédits et pénalités perçues		15 970,32
	74 Dotations et Participations	144 863,00	142 179,00
7474	Subvention de la commune	144 863,00	142 179,00
610	Autres serv.en fav.pers.âgées	78 642,50	96 871,50
	70 Produits des services	78 642,50	96 871,50
70601	Prestations de services (voyages)	63 884,00	77 070,00
70602	Prestations de services (sorties opérettes)	9 973,00	14 476,00
70603	Prestations de services (Gymnastiques)	3 490,00	3 903,00
70604	Prestations de services (banquet loto)	1 295,50	1 422,50
	77 Produits exceptionnels	93,70	0,00
773	Mandats annulés sur exercices antérieurs	93,70	
	RESULTAT PERSONNES AGEES	20 900,31	37 735,02

COMPTE ADMINISTRATIF 2012 2013

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES			
Cptes	Libellé	CA 2012	CA 2013
01	Opérations non ventilables	0,00	385,29
001	Résultat d'investissement reporté		385,29
HRO	001 Résultat d'investissement reporté		385,29
611	Établissements (Roseraie)	9 061,79	638,99
HRO			
165	Dépôts et cautionnement reçus(remb.des cautions)	1 600,58	638,99
	16 Emprunts et dettes assimilées	1 600,58	638,99
2145	Construct/sol d'autrui - instal,gén,agenc,aménag	7 461,21	
	21 Immobilisations corporelles	7 461,21	
610	Autres-serv.en faveur des personnes âgées	0,00	2 278,38
HPA			
2188	Autres immobilisations corporelles		2 278,38
275	Dépôts et cautionnement reçus(caution si location)		
	27 Autres immobilisations financières	0,00	2 278,38
5234	Aides aux personnes-act.en faveur pers.difficultés	0,00	72,58
ECO			
2744	Prestations remboursables (attribution de prêts)		72,58
	27 Autres immobilisations financières	0,00	72,58
	TOTAL DÉPENSES	9 061,79	3 375,24

RECETTES			
Cptes	Libellé	CA 2012	CA 2013
01	Opérations non ventilables	7 783,59	385,29
001	Résultat d'investissement reporté	7 783,59	
HRO	001 Résultat d'investissement reporté	7 783,59	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisé		385,29
HRO	106 réserves	0,00	385,29
611	Établissements (Roseraie)	752,91	0,00
165	Dépôts et cautionnement reçus(encais.des cautions)	752,91	
	16 Emprunts et dettes assimilées	752,91	0,00
610	Autres-services en faveur des personnes âgées	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		
HPA	021 Virement de la section de fonctionnement	0,00	
275	Dépôts et cautionnement reçus(caution si location)		
HPA	27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00
5234	Aides aux personnes-act.en faveur pers.difficultés	140,00	0,00
ECO			
2744	Prestations remboursables (Remb.de prêts)	140,00	
	27 Autres immobilisations financières	140,00	0,00
	TOTAL RECETTES	8 676,50	385,29
	RESULTAT D'INVESTISSEMENT	-385,29	-2 989,95

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ó Barèmes (01/04/2014)

Nombre de personnes	Barème des aides du C.C.A.S.
01	512.95 ¤
02	762.43 ¤
03	916.83 ¤
04	1 094.85 ¤
05	1 272.86 ¤
06	1 448.95 ¤
07	1 607.82 ¤
08	1 764.78 ¤
09	1 923.65 ¤
10	2 080.60 ¤
11	2 237.55 ¤

Barème Banque Alimentaire		
Nombre d'enfants	Personne seule	Couple
00	499.31 ¤	748.97 ¤
01	748.97 ¤	898.76 ¤
02	898.76 ¤	1 048.55 ¤
03	1 098.48 ¤	1 248.27 ¤
04	1 298.20 ¤	1 447.99 ¤
05	1 497.92 ¤	1 647.71 ¤
Par enfant supplémentaire	199.72 ¤	199.72 ¤

Quotient Familial ó Méthode de Calcul

$$\frac{\text{Revenu Imposable divisé par 12 + prestations familiales mensuelles hors aides au logement}}{\text{Nombre de parts fiscales}}$$

Ce quotient familial détermine le tarif :

- des repas pris en restauration scolaire,
- la participation des familles aux classes d'environnement,
- le tarif de la garderie périscolaire.

Les participations des familles pour le Centre de Loisirs sont calculées en fonction du Quotient Familial déterminé par la Caisse d'Allocations Familiales :

$$\frac{1/12 \text{ des revenus avant abattements fiscaux + prestations familiales mensuelles y compris aides au logement}}{\text{Nombre de parts}}$$

Parts = 2 parts pour les parents ou allocataire isolé

½ par enfant à charge sauf 1 part pour le 3^{ème} enfant ou pour un enfant handicapé bénéficiaire de l'Allocation d'Education Spéciale (A.E.S.).

LISTE DES MEMBRES
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE DEVILLE LES ROUEN

Monsieur GAMBIER	Président
Madame BOUTIGNY	Vice-présidente
Madame HOURDIN	
Madame VASON	
Madame BOUTIN	
Madame GRENET	
Monsieur BENOIT	
Madame BORGNE	Représentante U.D.A.F.
Madame DWORJACK	Représentante de l'association Coordination Handicap de Normandie
Madame DAMIEN	Représentante de la Confédération Syndicale des Familles
Madame BOUTANT	Représentante de l'Association "Ensemble"
Monsieur DUJARDIN	Administrateur de la C.A.F et représentant de l'Association Arts et Loisirs des Cheveux d'Argent (Centre Gérontologique « La Filandière »)
Monsieur NONIN	Secrétaire général de l'A.R.O.E.V.E.N.

Au 1^{er} mai 2014